

TROISIÈME TRIMESTRE 2026

Rapport aux actionnaires

Pour la période close le 31 juillet 2026

La Banque Laurentienne du Canada a déclaré un résultat net de 1,5 million \$ et une perte diluée par action de 0,08 \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 37,5 millions \$ et à un résultat dilué par action de 0,73 \$ pour le troisième trimestre 2025. La Banque a généré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾ négatif de 0,6 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 5,0 % pour le troisième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le troisième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 36,0 millions \$ (26,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,59 \$ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté ⁽²⁾ s'est établi à 28,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾, à 0,51 \$, pour le troisième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,6 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,78 \$ pour le troisième trimestre 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ a été de 3,6 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 5,4 % pour le troisième trimestre 2025.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque Laurentienne du Canada a affiché une perte nette de 39,5 millions \$ et une perte diluée par action de 1,16 \$, par rapport à un résultat net de 108,4 millions \$ et à un résultat dilué par action de 2,17 \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. La Banque a enregistré un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾ négatif de 2,8 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à un rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires positif de 5,1 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 169,2 millions \$ (124,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 2,78 \$ par action, principalement liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025 (telles que définies ci-après). Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté ⁽²⁾ s'est établi à 84,9 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾, à 1,62 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 113,0 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 2,28 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾ s'est établi à 3,9 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 5,3 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

« Ce trimestre témoigne du travail colossal réalisé par nos équipes au cours des derniers mois pour faire progresser la transformation de la Banque Laurentienne », a déclaré Éric Provost, président et chef de la direction de la Banque Laurentienne du Canada. « Alors que nos spécialisations commerciales continuent d'afficher une croissance solide et que nous nous rapprochons de la réalisation de nos transactions avec la Banque Fairstone et la Banque Nationale, nous demeurons résolus à mettre en œuvre nos plans de façon responsable et à soutenir notre clientèle et nos parties prenantes dans cette prochaine étape de notre histoire. »

En millions de dollars, sauf les données par action et les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les		
	31 juillet 2026	31 juillet 2025	Variation	31 juillet 2026	31 juillet 2025	Variation
Comme présenté						
Résultat net	1,5 \$	37,5 \$	(96) %	(39,5) \$	108,4 \$	n. s.
Résultat dilué par action	(0,08) \$	0,73 \$	n. s.	(1,16) \$	2,17 \$	n. s.
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽¹⁾	(0,6) %	5,0 %		(2,8) %	5,1 %	
Ratio d'efficacité ⁽³⁾	91,0 %	76,9 %		100,0 %	76,0 %	
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires [CET1] ⁽⁴⁾	11,2 %	11,3 %		11,2 %	11,3 %	
Base ajustée						
Résultat net ajusté ⁽²⁾	28,0 \$	39,6 \$	(29) %	84,9 \$	113,0 \$	(25) %
Résultat dilué par action ajusté ⁽¹⁾	0,51 \$	0,78 \$	(35) %	1,62 \$	2,28 \$	(29) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	3,6 %	5,4 %		3,9 %	5,3 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽¹⁾	76,1 %	75,7 %		76,8 %	75,1 %	

(1) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(2) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(3) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(4) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à compter de la page 18 pour plus de précisions.

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	2	Gestion des fonds propres	18
Mode de présentation	2	Gestion des risques	20
À propos de la Banque Laurentienne du Canada	2	Données financières supplémentaires – résultats	
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	2	trimestriels	27
Faits saillants	4	Régie d'entreprise et modifications au contrôle	
Mesures financières non conformes aux PCGR et		interne à l'égard de l'information financière	27
autres mesures	5	Méthodes et estimations comptables critiques	27
Faits saillants opérationnels	8	Modifications de méthodes comptables à venir	28
Perspectives	11	Glossaire	29
Analyse des résultats consolidés	12	États financiers consolidés résumés intermédiaires	32
Analyse de la situation financière	16	Renseignements aux actionnaires	56

RAPPORT DE GESTION

AU 31 JUILLET 2026 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

Le présent rapport de gestion présente le point de vue de la direction sur la situation financière de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque » ou la « Banque Laurentienne ») au 31 juillet 2026, ainsi que sur ses résultats d'exploitation pour le trimestre et les neuf mois clos à cette date, comparativement aux périodes correspondantes présentées. Le présent rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires. Le présent rapport de gestion est daté du 27 août 2026.

Des renseignements additionnels sur la Banque, y compris la notice annuelle 2025, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse www.banquelaurentienne.ca, et sur le système national des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

MODE DE PRÉSENTATION

L'information financière présentée dans le présent document est fondée sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 31 juillet 2026 et pour la période close à cette date et, sauf indication contraire, a été préparée conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

En date du 2 décembre 2025, les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) respectaient les critères de classement comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Voir les notes 1.1, 2 et 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions. Au 31 juillet 2026, la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après) demeure en cours, alors que la transaction visant les prêts syndiqués (telle que définie ci-après) s'est clôturée au deuxième trimestre 2026. Par conséquent, seuls les actifs et les passifs liés à la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après) demeurent classés comme étant détenus en vue de la vente au bilan consolidé de la Banque au 31 juillet 2026 (sans objet au 31 octobre 2025).

À PROPOS DE LA BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle livre concurrence là où elle voit des débouchés commerciaux et où elle dispose d'un avantage concurrentiel, tout en tirant parti de la puissance des partenariats et de la collaboration.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, le cas échéant, ses filiales (collectivement, la Banque) formuleront des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, notamment les énoncés prospectifs présentés dans le présent document (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions d'exonération et aux termes de lois en matière de valeurs mobilières en vigueur au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique, des conditions du marché et de la réglementation dans les économies canadienne, américaine et mondiale; au contexte de réglementation dans lequel la Banque exerce ses activités; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de financement et le risque juridique et réglementaire; les énoncés présentés à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du rapport annuel 2025 de la Banque, qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que la Banque pose des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes; et les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie); les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs et ne seront pas nécessairement une indication que les résultats réels seront atteints ou non. Les hypothèses économiques importantes qui étayaient ces énoncés prospectifs sont décrites dans le rapport annuel 2025 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Plus précisément, les énoncés concernant les avantages attendus de la transaction d'acquisition (telle que définie ci-après) et de la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après) (collectivement, dans la présente rubrique seulement, les « transactions ») pour la Banque Laurentienne, les actionnaires de la Banque Laurentienne (tels que définis ci-après), les autres parties prenantes de la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone (telle que définie ci-après) et la Banque Nationale (telle que définie ci-après), le cas échéant, les plans, les objectifs, les attentes et les intentions de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la Banque Nationale en ce qui concerne les transactions; la satisfaction des conditions préalables aux transactions; le calendrier proposé et la réalisation des transactions; la clôture des transactions et la radiation des actions de la Banque Laurentienne de la TSX; ainsi que les autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques sont tous considérés comme des énoncés prospectifs.

La Banque déconseille aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, la conjoncture économique en général et du marché; les pressions inflationnistes; la nature dynamique du secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et à l'échelle mondiale; le risque que les transactions ne soient pas réalisées selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés; le risque que les transactions ne soient pas réalisées du tout, en raison de l'incapacité d'obtenir ou de satisfaire, en temps utile ou autrement, les approbations requises des organismes de réglementation et d'autres conditions à la clôture des transactions ou pour d'autres raisons; l'incidence négative que l'échec de la réalisation des transactions, pour quelque raison que ce soit, pourrait avoir sur le cours des actions de la Banque Laurentienne ou sur les activités de la Banque Laurentienne; la possibilité de réactions négatives ou de changements défavorables dans les relations commerciales à la suite de l'annonce ou de la réalisation des transactions; les risques liés à la capacité de la Banque Laurentienne de conserver et d'attirer du personnel clé pendant et après la période intermédiaire; les possibilités de litiges liés aux transactions; les risques de crédit, de marché, de change, transactionnels, de liquidité et de financement en général et ceux liés spécifiquement aux transactions, y compris les changements dans la conjoncture économique, les taux d'intérêt ou les taux d'imposition; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Autres risques susceptibles d'influencer les résultats futurs » du rapport annuel 2025 de la Banque; les risques liés au crédit, au marché, à la liquidité, au financement, à l'assurance, à l'exploitation et à la conformité à la réglementation (qui ont conduit ou qui pourraient conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle pourrait comprendre des restrictions réglementaires et des condamnations à payer des dommages-intérêts, des pénalités et des amendes); les risques liés à la réputation; l'exposition à des litiges ou questions réglementaires d'importance et leur résolution, l'appel de décisions favorables et notre capacité de faire appel avec succès en cas d'issue défavorable de ces affaires, ainsi que le calendrier, la détermination et le recouvrement des montants liés à ces affaires; le risque lié à la concurrence et le risque systémique; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement; les événements et incertitudes géopolitiques; les sanctions gouvernementales et les tarifs douaniers (canadiens et étrangers); les conflits, la guerre ou le terrorisme; et divers autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du rapport annuel 2025 de la Banque, qui portent notamment sur la conjoncture économique canadienne et mondiale; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité; les perturbations technologiques, la protection des renseignements personnels, les données et les risques liés aux tiers; la concurrence; la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques; les disruptions et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières); les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement; le risque fiscal et la transparence; les activités frauduleuses et criminelles; le capital humain; la continuité des affaires; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle; le risque social et environnemental, y compris les changements climatiques; et divers autres risques importants, tels qu'ils sont décrits aux pages pertinentes du rapport annuel 2025, qui comprend le rapport de gestion, lesquelles informations sont intégrées par renvoi au présent document. Enfin, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs, analystes financiers et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction de la Banque uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer ainsi que de sa performance financière escomptée, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par la Banque ou en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont disponibles sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

FAITS SAILLANTS

TABLEAU 1
FAITS SAILLANTS FINANCIERS

En milliers de dollars, sauf indication contraire	Pour les trimestres clos les					Pour les neuf mois clos les		
	31 juillet 2026	30 avril 2026	Variation	31 juillet 2025	Variation	31 juillet 2026	31 juillet 2025	Variation
Résultats d'exploitation								
Revenu total	241 734 \$	213 655 \$	13 %	246 809 \$	(2) %	706 944 \$	738 962 \$	(4) %
Revenu total ajusté ⁽¹⁾	241 734 \$	236 163 \$	2 %	246 809 \$	(2) %	729 452 \$	738 087 \$	(1) %
Résultat net	1 547 \$	(20 587) \$	n. s.	37 463 \$	(96) %	(39 537) \$	108 393 \$	n. s.
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	27 994 \$	22 640 \$	24 %	39 604 \$	(29) %	84 871 \$	113 014 \$	(25) %
Performance opérationnelle								
Résultat dilué par action ⁽²⁾	(0,08) \$	(0,50) \$	(84) %	0,73 \$	n. s.	(1,16) \$	2,17 \$	n. s.
Résultat dilué par action ajusté ^{(2) (3)}	0,51 \$	0,46 \$	11 %	0,78 \$	(35) %	1,62 \$	2,28 \$	(29) %
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ⁽³⁾	(0,6) %	(3,7) %		5,0 %		(2,8) %	5,1 %	
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽³⁾	3,6 %	3,4 %		5,4 %		3,9 %	5,3 %	
Marge nette d'intérêt ⁽⁴⁾	1,81 %	1,84 %		1,82 %		1,85 %	1,84 %	
Ratio d'efficacité ⁽⁴⁾	91,0 %	102,7 %		76,9 %		100,0 %	76,0 %	
Ratio d'efficacité ajusté ⁽³⁾	76,1 %	77,6 %		75,7 %		76,8 %	75,1 %	
Levier d'exploitation ⁽⁴⁾	13,0 %	2,8 %		(1,1) %		(30,3) %	24,7 %	
Levier d'exploitation ajusté ⁽³⁾	2,0 %	(1,1) %		(0,7) %		(2,3) %	(2,2) %	
Situation financière (en millions \$)								
Prêts	32 437 \$	31 993 \$	1 %	35 779 \$	(9) %	32 437 \$	35 779 \$	(9) %
Total des prêts ^{(1) (5)}	36 092 \$	35 863 \$	1 %	35 779 \$	1 %	36 092 \$	35 779 \$	(1) %
Total de l'actif	49 862 \$	49 436 \$	1 %	49 931 \$	— %	49 862 \$	49 931 \$	— %
Dépôts	16 871 \$	16 768 \$	1 %	24 325 \$	(31) %	16 871 \$	24 325 \$	(31) %
Total des dépôts ^{(1) (6)}	24 404 \$	24 418 \$	— %	24 325 \$	— %	24 404 \$	24 325 \$	— %
Actif productif moyen ^{(4) (5)}	41 564 \$	41 292 \$	1 %	40 615 \$	2 %	41 255 \$	40 247 \$	3 %
Prêts moyens ^{(4) (5)}	35 862 \$	36 023 \$	— %	35 575 \$	1 %	36 021 \$	35 433 \$	2 %
Ratios de fonds propres réglementaires selon Bâle III								
Ratio CET1 ⁽⁷⁾	11,2 %	11,0 %		11,3 %		11,2 %	11,3 %	
Total de l'actif pondéré en fonction des risques (en millions \$) ⁽⁷⁾	20 224 \$	20 642 \$		20 451 \$		20 224 \$	20 451 \$	
Qualité du crédit								
Prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts ^{(1) (5)}	1,09 %	1,00 %		1,17 %		1,21 %	1,17 %	
Prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts ^{(1) (5)}	0,86 %	0,81 %		0,98 %		0,96 %	0,98 %	
Provisions pour pertes sur créances en pourcentage des prêts moyens ^{(4) (5)}	0,28 %	0,31 %		0,12 %		0,26 %	0,16 %	
Renseignements sur les actions ordinaires								
Cours de l'action – clôture ⁽⁸⁾	40,28 \$	40,27 \$	— %	30,81 \$	31 %	40,28 \$	30,81 \$	31 %
Ratio cours / résultat (quatre derniers trimestres) ⁽⁴⁾	n. s.	n. s.		10,1 x		n. s.	10,1 x	
Ratio cours / résultat ajusté (quatre derniers trimestres) ⁽³⁾	17,2 x	15,4 x		9,7 x		17,2 x	9,7 x	
Valeur comptable par action ⁽³⁾	55,17 \$	55,38 \$	— %	57,70 \$	(4) %	55,17 \$	57,70 \$	(4) %
Dividendes déclarés par action	0,47 \$	0,47 \$	— %	0,47 \$	— %	1,41 \$	1,41 \$	— %
Rendement de l'action ⁽⁴⁾	4,7 %	4,7 %		6,1 %		4,7 %	6,1 %	
Ratio du dividende versé ⁽⁴⁾	n. s.	n. s.		64,5 %		n. s.	64,8 %	
Ratio du dividende versé ajusté ⁽³⁾	92,7 %	101,7 %		60,5 %		87,2 %	61,9 %	

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(2) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

(3) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(4) Mesure financière supplémentaire. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

(5) Les montants présentés comprennent les prêts classés comme détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, au bilan consolidé de la Banque.

(6) Les montants présentés comprennent les dépôts classés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, au bilan consolidé de la Banque.

(7) Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF. Voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à compter de la page 18 pour plus de précisions.

(8) Cours de clôture à la Bourse de Toronto (TSX).

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Outre les mesures financières fondées sur les principes comptables généralement reconnus (PCGR), la direction utilise des mesures financières non conformes aux PCGR afin d'évaluer la performance des activités sous-jacentes et poursuivies de la Banque. Ces mesures financières non conformes aux PCGR, désignées dans le présent document comme des mesures ajustées, ne tiennent pas compte des éléments désignés comme étant des éléments d'ajustement. Les éléments d'ajustement consistent en certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui, selon la direction, ne reflètent pas la performance des activités sous-jacentes.

Les mesures financières non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La Banque croit que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances.

Les tableaux 2 et 3 présentent le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR à la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de base de la Banque.

TABLEAU 2

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Revenu total	241 734 \$	213 655 \$	246 809 \$	706 944 \$	738 962 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués ⁽¹⁾	—	(22 508)	—	(22 508)	—
Profit à la vente d'actifs administrés ⁽²⁾	—	—	—	—	875
Revenu total ajusté	241 734 \$	236 163 \$	246 809 \$	729 452 \$	738 087 \$
Frais autres que d'intérêt	219 913 \$	219 492 \$	189 759 \$	706 779 \$	561 250 \$
Moins : Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat					
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽³⁾	27 535	31 216	2 909	119 961	7 158
Coûts de transaction et de conversion ⁽⁴⁾	8 432	5 067	—	24 514	—
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾	—	—	—	2 214	—
	35 967	36 283	2 909	146 689	7 158
Frais autres que d'intérêt ajustés	183 946 \$	183 209 \$	186 850 \$	560 090 \$	554 092 \$
Résultat avant impôts sur le résultat	(3 748) \$	(32 709) \$	45 922 \$	(68 779) \$	134 716 \$
Éléments d'ajustement, avant impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	35 967	58 791	2 909	169 197	6 283
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté	32 219 \$	26 082 \$	48 831 \$	100 418 \$	140 999 \$
Résultat net comme présenté	1 547 \$	(20 587) \$	37 463 \$	(39 537) \$	108 393 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat					
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués ⁽¹⁾	—	16 550	—	16 550	—
Profit à la vente d'actifs administrés ⁽²⁾	—	—	—	—	(643)
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation ⁽³⁾	20 247	22 951	2 141	88 205	5 264
Coûts de transaction et de conversion ⁽⁴⁾	6 200	3 726	—	18 025	—
Perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes ⁽⁵⁾	—	—	—	1 628	—
	26 447	43 227	2 141	124 408	4 621
Résultat net ajusté	27 994 \$	22 640 \$	39 604 \$	84 871 \$	113 014 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 959 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat (décrits ci-dessus)	26 447	43 227	2 141	124 408	4 621
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté	22 745 \$	20 704 \$	34 355 \$	72 437 \$	100 580 \$

(1) La perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués (telle que définie ci-après) découle de la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque, ainsi que de la prise en charge de certains passifs et de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement, et est incluse au poste Autres revenus. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels ».

(2) Le profit à la vente d'actifs administrés est attribuable à la vente d'actifs administrés de la division de courtage à escompte de VMBL au premier trimestre 2025. Le profit à la vente d'actifs administrés est inclus au poste Autres revenus.

(3) Les charges de restructuration et de dépréciation comptabilisées en 2026 découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. En 2025, les charges de restructuration et autres charges de dépréciation découlaient des efforts déployés par la Banque pour simplifier son infrastructure technologique et sa structure organisationnelle, ainsi que des estimations révisées liées aux contrats de location visant les bureaux corporatifs. Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation comprennent essentiellement les charges de dépréciation, les indemnités de départ, les honoraires professionnels et les charges liées aux contrats de location et autres et sont incluses au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels ».

(4) En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé, en 2026 des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions, et sont inclus au poste Coûts de transaction et de conversion. Pour plus de précisions, voir la rubrique « Faits saillants opérationnels ».

(5) La perte nette sur le règlement de régimes de retraite découlant de l'achat de rentes est liée à l'achat de contrats de rente collectifs afin de réduire les risques associés aux régimes de retraite de la Banque (ou rachat des engagements) au premier trimestre 2026 et est incluse au poste Salaires et avantages du personnel. Voir la note 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

TABLEAU 3
RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Capitaux propres	2 747 725 \$	2 755 324 \$	2 855 470 \$	2 747 725 \$	2 855 470 \$
Plus (moins) :					
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	(245 682)	(245 682)	(245 682)	(245 682)	(245 682)
Réserve de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(26 939)	(29 088)	(53 197)	(26 939)	(53 197)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	2 475 104 \$	2 480 554 \$	2 556 591 \$	2 475 104 \$	2 556 591 \$
Incidence des soldes moyens à la fin du mois ⁽²⁾	3 196	18 117	(19 615)	34 024	(18 718)
Capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires	2 478 300 \$	2 498 671 \$	2 536 976 \$	2 509 128 \$	2 537 873 \$

(1) La réserve de couverture de flux de trésorerie est présentée au poste Cumul des autres éléments du résultat global.

(2) Fondée sur les soldes à la fin du mois pour la période.

Total des prêts et des dépôts

Depuis le 2 décembre 2025, les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) sont présentés sous des postes distincts dans le bilan consolidé de la Banque à la suite de leur classement comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en vertu d'IFRS 5. À la suite de la clôture de la transaction visant les prêts syndiqués (telle que définie ci-après) au deuxième trimestre 2026, les soldes présentés au 30 avril 2026 et au 31 juillet 2026 sont uniquement liés à la transaction visant les particuliers/PME (telle que définie ci-après) restante. Voir la rubrique « Mode de présentation » pour de plus amples renseignements sur le classement de ces soldes comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente en vertu d'IFRS 5.

Les tableaux 4 et 5 présentent un aperçu du total des prêts et des dépôts de la Banque, en faisant la distinction entre les prêts comme présentés et les dépôts comme présentés et ceux reclassés respectivement comme actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente. La Banque est d'avis que ces mesures financières non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre les prêts et les dépôts visés par les transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après) et facilitent l'évaluation des tendances des activités poursuivies de la Banque. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont définies comme suit :

Le **total des prêts** comprend les prêts comme présentés dans le bilan consolidé de la Banque et ceux reclassés comme actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après).

Le **total des dépôts** comprend les dépôts comme présentés dans le bilan consolidé de la Banque et ceux reclassés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale (telles que définies ci-après).

TABEAU 4
TOTAL DES PRÊTS

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 30 avril 2026	Au 31 janvier 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts comme présentés				
Prêts				
Personnels	1 417 926 \$	1 379 715 \$	1 358 743 \$	1 975 613 \$
Hypothécaires résidentiels	12 942 735	13 244 075	13 361 496	16 131 795
Commerciaux	18 076 712	17 369 243	16 993 479	17 906 832
Total	32 437 373	31 993 033	31 713 718	36 014 240
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(161 886)	(151 975)	(138 875)	(176 330)
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	32 275 487 \$	31 841 058 \$	31 574 843 \$	35 837 910 \$
Prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente				
Prêts				
Personnels	585 128 \$	595 358 \$	603 986 \$	— \$
Hypothécaires résidentiels	2 171 703	2 331 236	2 462 591	—
Commerciaux	897 873	943 239	1 630 667	—
Total	3 654 704	3 869 833	4 697 244	—
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(19 551)	(16 673)	(40 940)	—
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 635 153 \$	3 853 160 \$	4 656 304 \$	— \$
Total des prêts				
Prêts				
Personnels	2 003 054 \$	1 975 073 \$	1 962 729 \$	1 975 613 \$
Hypothécaires résidentiels	15 114 438	15 575 311	15 824 087	16 131 795
Commerciaux	18 974 585	18 312 482	18 624 146	17 906 832
Total	36 092 077	35 862 866	36 410 962	36 014 240
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(181 437)	(168 648)	(179 815)	(176 330)
Total, déduction faite des corrections de valeur pour pertes sur prêts	35 910 640 \$	35 694 218 \$	36 231 147 \$	35 837 910 \$

TABEAU 5
TOTAL DES DÉPÔTS

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 30 avril 2026	Au 31 janvier 2026	Au 31 octobre 2025
Dépôts comme présentés				
Dépôts				
Particuliers	15 233 893 \$	14 753 992 \$	14 670 367	21 206 691 \$
Entreprises, banques et autres	1 637 232	2 013 811	1 843 646	2 791 903
Total	16 871 125 \$	16 767 803 \$	16 514 013 \$	23 998 594 \$
Dépôts classés en tant que passifs détenus en vue de la vente				
Dépôts				
Particuliers	6 616 079 \$	6 755 251 \$	6 855 008 \$	— \$
Entreprises, banques et autres	917 142	894 937	922 821	—
Total	7 533 221 \$	7 650 188 \$	7 777 829 \$	— \$
Total des dépôts				
Dépôts				
Particuliers	21 849 972 \$	21 509 243 \$	21 525 375 \$	21 206 691 \$
Entreprises, banques et autres	2 554 374	2 908 748	2 766 467	2 791 903
Total	24 404 346 \$	24 417 991 \$	24 291 842 \$	23 998 594 \$

RATIOS NON CONFORMES AUX PCGR

Les ratios non conformes aux PCGR ne constituent pas des mesures financières normalisées selon le référentiel d'information financière appliqué pour établir les états financiers de la Banque auxquels les ratios non conformes aux PCGR se rapportent et il pourrait être impossible de les comparer à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Les ratios constituent des ratios non conformes aux PCGR lorsqu'ils sont composés de mesures ajustées (voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR » ci-dessus). La Banque croit que les ratios non conformes aux PCGR permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction apprécie la performance de la Banque et de mieux analyser les tendances. Les ratios suivants sont des ratios non conformes aux PCGR.

Le **résultat dilué par action ajusté** est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. Le tableau ci-après présente le rapprochement du résultat dilué par action ajusté au résultat dilué par action, qui est présenté dans les états financiers de base de la Banque.

TABEAU 6
INCIDENCE DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT SUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Résultat dilué par action	(0,08) \$	(0,50) \$	0,73 \$	(1,16) \$	2,17 \$
Éléments d'ajustement, après impôts sur le résultat, par action ⁽¹⁾	0,59	0,97	0,05	2,78	0,11
Résultat dilué par action ajusté ⁽²⁾	0,51 \$	0,46 \$	0,78 \$	1,62 \$	2,28 \$

(1) Voir le tableau 2 à la page 5 pour une description détaillée des éléments d'ajustement.

(2) L'incidence par action des éléments d'ajustement peut différer en raison de l'arrondissement et la somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires ajusté** est défini comme le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté en pourcentage des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ordinaires. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la rentabilité de la Banque, compte non tenu des éléments d'ajustement définis ci-dessus.

Le **ratio d'efficacité ajusté** est défini comme les frais autres que d'intérêt ajustés en pourcentage du revenu total. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer la productivité de la Banque et la mesure dans laquelle elle contrôle les coûts.

Le **levier d'exploitation ajusté** correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt ajustés. Ce ratio peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de la Banque.

Le **ratio cours / résultat ajusté** s'entend du quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat dilué par action ajusté.

Le **ratio du dividende versé ajusté** est défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté.

La **valeur comptable par action ordinaire** est définie comme les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de la période.

Les **prêts dépréciés bruts en pourcentage du total des prêts** sont définis comme des prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts à la fin de la période, y compris les prêts dépréciés et les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Les **prêts dépréciés nets en pourcentage du total des prêts** sont définis comme des prêts dépréciés diminués des corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts à la fin de la période, y compris les prêts dépréciés, les corrections de valeur et le total des prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

La direction utilise également des mesures financières supplémentaires pour analyser les résultats de la Banque et apprécier la performance sous-jacente de ses activités et des tendances connexes. Voir la rubrique « Glossaire » à la page 29 du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur la composition des mesures financières supplémentaires présentées dans ce document.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS

TRANSACTIONS ANNONCÉES LE 2 DÉCEMBRE 2025

Le 2 décembre 2025, la Banque Laurentienne a annoncé une accélération importante de son plan stratégique 2024 pour effectuer un virage vers un modèle de banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises (PME). Cette transformation positionnera la Banque Laurentienne en tant que banque à vocation commerciale axée sur les prêts immobiliers commerciaux, le financement d'inventaire et d'équipement, les services intermédiaires et les activités liées aux marchés des capitaux.

La Banque Nationale du Canada [directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe] (la « Banque Nationale ») a conclu une entente définitive concernant l'acquisition des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les particuliers/PME »). La Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une entente définitive concernant la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne (la

« transaction visant les prêts syndiqués » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions avec la Banque Nationale »).

En parallèle, la Banque Fairstone du Canada (la « Banque Fairstone »), le plus important prêteur alternatif au Canada et une banque de l'annexe I, a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne (les « actions de la Banque Laurentienne ») émises et en circulation (la « transaction d'acquisition » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions »).

Transaction d'acquisition de la Banque Fairstone

Conformément aux modalités de la convention relative à la transaction d'acquisition, la Banque Fairstone fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne au prix de 40,50 \$ chacune, payable en espèces, ce qui représente une prime d'environ 20 % par rapport au cours de clôture des actions de la Banque Laurentienne de 33,76 \$ à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 1^{er} décembre 2025, dernier jour de Bourse avant l'annonce de la transaction d'acquisition, et une prime d'environ 22 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de la Banque Laurentienne pour la période se terminant le 1^{er} décembre 2025. La contrepartie en espèces totale payable aux termes de la transaction d'acquisition s'élève à environ 1,9 milliard \$. La transaction d'acquisition procurera aux porteurs d'actions de la Banque Laurentienne (les « actionnaires de la Banque Laurentienne ») une liquidité immédiate et une valeur garantie.

La transaction d'acquisition a été soumise à l'approbation de 66 ⅔ % des voix exprimées par les actionnaires de la Banque Laurentienne lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l'« assemblée ») qui s'est tenue le 5 février 2026 afin d'approuver une modification des règlements administratifs de la Banque Laurentienne visant à permettre l'acquisition des actions de la Banque Laurentienne conformément aux modalités de la convention relative à la transaction d'acquisition. La résolution spéciale requise a été approuvée lors de l'assemblée, tel qu'il est décrit à la rubrique « Sommaire des nouveautés concernant les Transactions » ci-après.

Une indemnité de dédit de 40 millions \$ serait payable par la Banque Laurentienne à la Banque Fairstone dans certaines circonstances. Une indemnité de rupture inversée de 40 millions \$ serait payable par la Banque Fairstone à la Banque Laurentienne dans certaines circonstances, notamment dans le cas où les approbations des organismes de réglementation clés ne seraient pas obtenues avant la date butoir.

La transaction d'acquisition est subordonnée à la clôture de la transaction visant les particuliers/PME et sa clôture aura lieu après la clôture de la transaction visant les particuliers/PME, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés. La transaction d'acquisition n'est subordonnée à aucune condition de financement.

Une fois les transactions finalisées, les actions de la Banque Laurentienne devraient être radiées de la cote de la TSX. Toutefois, les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13, les actions privilégiées de catégorie A à taux fixe rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 17, les billets avec remboursement de capital à recours limité à 5,30 %, série 1 et les billets à 5,095 % (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) de la Banque Laurentienne devraient demeurer en circulation conformément à leurs modalités après la réalisation des transactions. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13 de la Banque Laurentienne seront toujours inscrites à la cote de la TSX et, par conséquent, la Banque Laurentienne continuera d'être un émetteur assujéti en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières après la réalisation des transactions.

Transactions avec la Banque Nationale

Avant la clôture de la transaction d'acquisition, la Banque Nationale acquerra dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME certains actifs et assumera certains passifs liés au secteur des services bancaires aux particuliers et aux PME dont la Banque Laurentienne se retire aux termes d'une convention d'achat d'actifs définitive conclue en même temps que la convention relative à la transaction d'acquisition (la « convention visant les particuliers/PME »). Au 31 juillet 2026, les prêts et les dépôts des particuliers totalisaient environ 2,8 milliards \$ et 6,6 milliards \$, respectivement, alors que les prêts et les dépôts des PME totalisaient environ 0,9 milliard \$ et 0,9 milliard \$, respectivement. La Banque Nationale prendra également en charge l'entente de distribution pour certains fonds communs de placement qui comportaient des actifs administrés sous-jacents d'environ 3,5 milliards \$ au 31 juillet 2026.

La clôture de la transaction visant les particuliers/PME est subordonnée à la satisfaction de l'ensemble des conditions préalables à la clôture de la transaction d'acquisition ou à la renonciation à ces conditions, et aura lieu avant la clôture de la transaction d'acquisition. La convention visant les particuliers/PME comprend les modalités habituelles pour les transactions de cette nature. La transaction visant les particuliers/PME n'est pas subordonnée à l'approbation des actionnaires de la Banque Laurentienne, mais est subordonnée aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés.

Aucun des employés ni aucune des succursales aux particuliers de la Banque Laurentienne ne sera transféré à la Banque Nationale. La Banque Laurentienne sera responsable de la fermeture de ses succursales et de la cessation d'emploi de certains employés (ou de leur réaffectation à un autre secteur d'activité ou au sein de la Banque Fairstone ou des membres de son groupe).

Une indemnité de dédit de 10 millions \$ serait payable par la Banque Laurentienne à la Banque Nationale dans certaines circonstances. Une indemnité de rupture inversée de 10 millions \$ serait payable par la Banque Nationale à la Banque Laurentienne dans certaines circonstances, notamment dans le cas où les approbations des organismes de réglementation clés ne seraient pas obtenues avant la date butoir.

Séparément, et parallèlement à la signature de la convention visant les particuliers/PME, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une convention d'achat de prêts définitive concernant la transaction visant les prêts syndiqués. La transaction visant les prêts syndiqués a été clôturée le 17 février 2026. Voir la rubrique « Sommaire des nouveautés concernant les

Transactions » ci-après pour plus de précisions. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués n'était pas subordonnée à la clôture de la transaction visant les particuliers/PME ou de la transaction d'acquisition.

Les transactions avec la Banque Nationale seront réglées entièrement en trésorerie et équivalents de trésorerie, la contrepartie finale étant fondée sur les soldes à la clôture. La contrepartie finale de la transaction visant les prêts syndiqués correspond au solde des prêts acquis à la clôture, diminué de 50 millions \$. Le prix d'achat total de la transaction visant les particuliers/PME (y compris la prime connexe) et de la transaction visant les prêts syndiqués (y compris l'escompte connexe) devrait se rapprocher de la valeur comptable nette.

Sommaire des nouveautés concernant les Transactions

Le 5 février 2026, lors de l'assemblée, les actionnaires ordinaires de la Banque ont voté en faveur de la transaction d'acquisition aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque. La résolution spéciale, qui exigeait une approbation par au moins 66 ⅔ % des voix exprimées, a été approuvée avec 98,8 % des votes en faveur de la résolution.

Le 17 février 2026, la Banque a clôturé la vente de son portefeuille de prêts syndiqués à la Banque Nationale du Canada (la « transaction visant les prêts syndiqués »). À la date de clôture, le solde du principal des prêts syndiqués était de 705,7 millions \$. Dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, certains autres passifs ont également été pris en charge par la Banque Nationale. La contrepartie en espèces totale reçue à la clôture par la Banque Laurentienne s'élevait à 646,2 millions \$ et tenait compte d'un escompte de 50,0 millions \$ sur le solde des prêts syndiqués et de la prise en charge de certains passifs. Au deuxième trimestre 2026, la Banque a comptabilisé une perte nette de 22,5 millions \$ (16,6 millions \$ après impôts sur le résultat) dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, ce qui prend en compte l'escompte susmentionné et l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement. Voir la note 1 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

En date du 8 mai 2026, le Bureau de la concurrence a terminé sa revue de la transaction visant les particuliers/PME et de la transaction d'acquisition. Les conditions d'approbation de la clôture des deux transactions en vertu de la *Loi sur la concurrence* ont été satisfaites, pourvu qu'il n'y ait aucun changement de circonstances touchant le Bureau de la concurrence.

Le 26 juin 2026, la Banque a annoncé que le ministre fédéral des Finances avait approuvé la transaction d'acquisition. Les transactions ont également reçu les approbations nécessaires du Bureau du surintendant des institutions financières.

Les parties prévoient que la clôture des transactions aura lieu d'ici la fin de 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture restantes ou de la renonciation à celles-ci, ainsi que de l'achèvement, avant la clôture, de certaines activités d'intégration.

Sommaire des incidences comptables liées à ces transactions

En date du 2 décembre 2025, la Banque a classé les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente. Ce classement reflète l'évaluation de la direction selon laquelle les critères de classement en vertu d'IFRS 5 ont été respectés, y compris l'engagement de la Banque à l'égard de la vente, la disponibilité des actifs pour leur transfert immédiat dans leur état actuel, et l'attente que les transactions avec la Banque Nationale soient clôturées dans l'année suivant la date du classement. À la suite de la clôture de la transaction visant les prêts syndiqués au deuxième trimestre 2026, seuls les actifs et les passifs liés à la transaction visant les particuliers/PME demeuraient classés comme actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026. De plus amples renseignements sur les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont fournis à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME de la Banque ne constituent pas une unité génératrice de trésorerie distincte et, par conséquent, ne répondent pas à la définition d'activités abandonnées selon IFRS 5. Les résultats en découlant continuent donc d'être présentés dans les activités poursuivies.

En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026 qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Certains coûts conditionnels à la clôture de ces transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures.

Au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque a également comptabilisé des charges de restructuration et de dépréciation découlant de son virage stratégique vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. Ces charges comprennent principalement les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes et les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME.

Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » à la page 27 du présent rapport de gestion et les notes 7 et 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

La demande croissante liée à l'intelligence artificielle (IA) et aux technologies connexes continue de soutenir la résilience des perspectives économiques mondiales, compensant largement les effets défavorables des guerres et des tarifs douaniers américains. L'incertitude demeure élevée, ce qui élargit l'éventail des résultats économiques potentiels. Malgré la forte hausse des coûts des intrants attribuable à la guerre au Moyen-Orient, l'effet d'entraînement sur l'inflation globale mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a généralement été limité, à l'exception des prix de l'énergie.

Aux États-Unis, le dynamisme économique soutenu s'explique principalement par la hausse des dépenses en immobilisations liées à l'IA et l'amélioration des dépenses de consommation. Par contre, la croissance demeure inégale à l'échelle des régions et des groupes de revenu. Les personnes à revenu élevé, qui ont bénéficié de façon disproportionnée de la solide performance des marchés boursiers, ont accru leurs dépenses à un rythme plus rapide que les autres groupes de revenu. Le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine a maintenu son taux directeur inchangé à 3,75 % jusqu'à présent en 2026, tout en soulignant son engagement à garder sous contrôle l'inflation telle que mesurée par l'IPC alors que les conditions du marché du travail demeurent saines.

Au Canada, l'élan économique à court terme s'est récemment amélioré, les secteurs continuant de s'adapter au réalignement du commerce mondial et à l'effet de la stagnation de la croissance démographique. Les gains sur les marchés boursiers accroissent la richesse des ménages et soutiennent les dépenses de consommation. Les mesures gouvernementales d'abordabilité destinées aux particuliers, ainsi que les dépenses stratégiques dans les secteurs de la défense et hors défense, soutiennent la croissance économique. L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) demeure en vigueur à la suite de la conclusion des négociations estivales. À la mi-juillet, l'administration américaine a annoncé des tarifs douaniers supplémentaires visant une faible part du total des exportations canadiennes, qui doivent entrer en vigueur à la mi-août.

Le marché du travail au Canada demeure peu dynamique, mais a montré des signes d'amélioration cet été. Par conséquent, le taux de chômage national est demeuré globalement inchangé depuis le début de l'année. Il s'établissait à 6,4 % en juillet. Les conditions régionales demeurent inégales, le chômage étant faible et stable au Québec, en baisse en Ontario, en hausse en Colombie-Britannique, et une part disproportionnée de la création d'emplois à temps plein est concentrée en Alberta.

Le nombre d'unités résidentielles actuellement en construction a augmenté modestement depuis le début de l'année. Parallèlement, le lancement de nouveaux projets a ralenti, comme en témoigne la baisse des mises en chantier depuis la fin de 2025. Les taux d'inoccupation des logements locatifs ont augmenté par rapport à leurs niveaux historiquement bas et sont généralement équilibrés dans la plupart des régions. Des signes additionnels de reprise du marché de l'habitation à Toronto sont apparus cet été. La demande de copropriétés dans la région du Grand Toronto s'est améliorée par rapport à des niveaux exceptionnellement bas, soutenue par le remboursement de taxe temporaire sur les habitations neuves offert par les gouvernements de l'Ontario et du Canada. Les stocks de logements locatifs demeurent particulièrement élevés dans la région métropolitaine de Vancouver, alors que les stocks de copropriétés demeurent particulièrement élevés dans la région métropolitaine de Calgary. Les conditions du marché de l'habitation au Québec se rééquilibrent de façon ordonnée.

L'inflation globale telle mesurée par l'IPC au Canada est demeurée près de la cible de 2 % de la Banque du Canada pendant plus d'un an, jusqu'à ce que la flambée des prix de l'essence associée à la guerre au Moyen-Orient entraîne une accélération rapide. Le taux cible du financement à un jour s'établit actuellement à 2,25 %, et la Banque du Canada est prête à ajuster son taux directeur à mesure que les conditions économiques évoluent. Le dollar canadien a continué d'être touché par une volatilité importante. Sous l'effet principalement de la vigueur généralisée du dollar américain, le dollar canadien s'est déprécié plus tôt cet été pour atteindre son plus bas niveau de l'année, avant de se redresser modestement.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

TABLEAU 7
RÉSULTATS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Revenu net d'intérêt	189 454 \$	185 026 \$	185 879 \$	569 343 \$	554 267 \$
Autres revenus	52 280	28 629	60 930	137 601	184 695
Revenu total	241 734	213 655	246 809	706 944	738 962
Provisions pour pertes sur créances	25 569	26 872	11 128	68 944	42 996
Frais autres que d'intérêt	219 913	219 492	189 759	706 779	561 250
Résultat avant impôts sur le résultat	(3 748)	(32 709)	45 922	(68 779)	134 716
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(5 295)	(12 122)	8 459	(29 242)	26 323
Résultat net	1 547	(20 587)	37 463	(39 537)	108 393
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	5 249	1 936	5 249	12 434	12 434
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 959 \$
Mesures financières non conformes aux PCGR					
Revenu total ajusté ⁽¹⁾	241 734 \$	236 163 \$	246 809 \$	729 452 \$	738 087 \$
Frais autres que d'intérêt ajustés ⁽¹⁾	183 946 \$	183 209 \$	186 850 \$	560 090 \$	554 092 \$
Résultat avant impôts sur le résultat ajusté ⁽¹⁾	32 219 \$	26 082 \$	48 831 \$	100 418 \$	140 999 \$
Résultat net ajusté ⁽¹⁾	27 994 \$	22 640 \$	39 604 \$	84 871 \$	113 014 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté ⁽¹⁾	22 745 \$	20 704 \$	34 355 \$	72 437 \$	100 580 \$

(1) Mesure financière non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

TROISIÈME TRIMESTRE 2026 COMPARATIVEMENT AU TROISIÈME TRIMESTRE 2025

La Banque a déclaré un résultat net de 1,5 million \$ et une perte diluée par action de 0,08 \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à un résultat net de 37,5 millions \$ et à un résultat dilué par action de 0,73 \$ pour le troisième trimestre 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le troisième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 36,0 millions \$ (26,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,59 \$ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 28,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,51 \$, pour le troisième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 39,6 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 0,78 \$ pour le troisième trimestre 2025.

Revenu total

Le revenu total a diminué de 5,1 millions \$ pour atteindre 241,7 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 246,8 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, ce qui s'explique principalement par une baisse des autres revenus, contrebalancée en partie par une hausse du revenu net d'intérêt, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 3,6 millions \$, ou 2 %, pour s'établir à 189,5 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 185,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. Cette croissance est surtout attribuable aux changements favorables dans la composition des activités de la Banque. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,81 % pour le troisième trimestre 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 1,82 % pour le troisième trimestre 2025.

Les *autres revenus* ont diminué de 8,7 millions \$ pour atteindre 52,3 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 60,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. La diminution est attribuable à la baisse des revenus tirés des instruments financiers de 8,4 millions \$, ainsi qu'à une diminution du revenu tiré des frais et commissions de courtage en valeurs mobilières, reflétant une activité plus faible sur les marchés financiers.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 25,6 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 11,1 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, soit une hausse de 14,4 millions \$ attribuable à l'augmentation des provisions sur les prêts dépréciés et à la diminution des reprises de provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 28 points de base pour le trimestre, contre 12 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 20 à 22 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt se sont élevés à 219,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une hausse de 30,2 millions \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont diminué de 2,9 millions \$, ou 2 %, par rapport à ceux de 186,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025 pour s'établir à 183,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026.

Les *salaires et avantages du personnel* se sont fixés à 90,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une diminution de 5,8 millions \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. La diminution reflète principalement la baisse des coûts liés aux salaires de base et aux avantages du personnel, en ligne avec des efforts d'optimisation de la main-d'œuvre.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* se sont élevés à 54,2 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une augmentation de 0,3 million \$ par rapport à ceux du troisième trimestre 2025. L'augmentation reflète principalement la hausse de l'amortissement de projets technologiques stratégiques achevés, contrebalancée en partie par la diminution des frais de technologie.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 27,5 millions \$ pour le troisième trimestre 2026 par rapport à 2,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2025. Au troisième trimestre 2026, les charges comptabilisées découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les charges reflètent principalement les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes et les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les charges de dépréciation et de restructuration. Au troisième trimestre 2025, la Banque avait comptabilisé des charges de dépréciation et de restructuration de 2,9 millions \$ qui se rapportaient à la simplification de son infrastructure technologique et de sa structure organisationnelle, ainsi qu'aux estimations à jour liées à l'espace loué pour les bureaux corporatifs.

Les *coûts de transaction et de conversion* se sont élevés à 8,4 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à néant pour le troisième trimestre 2025. En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les coûts de transaction et de conversion.

Les *autres frais autres que d'intérêt* se sont élevés à 38,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 36,2 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, reflétant principalement les coûts liés aux litiges engagés au cours du trimestre.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 91,0 % pour le troisième trimestre 2026, en comparaison de 76,9 % pour le troisième trimestre 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées au troisième trimestre 2026, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 76,1 % pour le troisième trimestre 2026, par rapport à 75,7 % pour le troisième trimestre 2025, pour les raisons mentionnées dans l'analyse ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour le troisième trimestre 2026, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 5,3 millions \$, et le taux d'imposition effectif s'est établi à 141,3 %. En tenant compte de la perte avant impôt comptabilisée pendant le trimestre, le taux d'imposition effectif était supérieur au taux d'imposition prévu par la loi, principalement en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour le troisième trimestre 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 8,5 millions \$, et le taux d'imposition effectif s'est établi à 18,4 %. Le taux d'imposition effectif était inférieur au taux prévu par la loi, principalement en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

NEUF MOIS CLOS LE 31 JUILLET 2026 COMPARATIVEMENT AUX NEUF MOIS CLOS LE 31 JUILLET 2025

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque a affiché une perte nette de 39,5 millions \$ et une perte diluée par action de 1,16 \$, par rapport à un résultat net de 108,4 millions \$ et à un résultat dilué par action de 2,17 \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Il est à noter que les résultats comme présentés pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 169,2 millions \$ (124,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 2,78 \$ par action, principalement liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025. Le résultat net ajusté s'est établi à 84,9 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 1,62 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 113,0 millions \$ et à un résultat dilué par action ajusté de 2,28 \$, pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025.

Revenu total

Le revenu total s'est établi à 706,9 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, une diminution de 32,0 millions \$ par rapport au revenu total de 739,0 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. La diminution s'explique principalement par une baisse des autres revenus, incluant la perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués comptabilisée au deuxième trimestre 2026, contrebalancée en partie par une hausse du revenu net d'intérêt, comme il est décrit ci-après.

Le *revenu net d'intérêt* a augmenté de 15,1 millions \$, ou 3 %, pour s'établir à 569,3 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à un revenu net d'intérêt de 554,3 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, principalement en raison de la hausse du revenu d'intérêt attribuable aux changements favorables dans la composition des activités de la Banque. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,85 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, un niveau essentiellement inchangé par rapport à 1,84 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025.

Les *autres revenus* ont diminué de 47,1 millions \$ pour s'établir à 137,6 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 184,7 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Cette diminution s'explique surtout par la perte nette de 22,5 millions \$ sur la transaction visant les prêts syndiqués comptabilisée au deuxième trimestre 2026. De plus, les revenus tirés des instruments financiers ont diminué de 24,2 millions \$ par rapport aux neuf mois clos le 31 juillet 2025 en raison du ralentissement de l'activité sur les marchés financiers.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances ont augmenté de 25,9 millions \$, pour s'établir à 68,9 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, en comparaison de 43,0 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. La hausse par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique par la hausse des provisions pour pertes sur prêts productifs et des provisions pour pertes sur prêts commerciaux dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 26 points de base pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, contre 16 points de base pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 20 à 22 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Frais autres que d'intérêt

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 145,5 millions \$, ou 26 %, pour s'établir à 706,8 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 561,3 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, ce qui est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Les frais autres que d'intérêt ajustés ont augmenté de 6,0 millions \$, ou 1 %, pour s'établir à 560,1 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 554,1 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025.

Les *salaires et avantages du personnel* ont diminué de 1,5 million \$ pour s'établir à 284,6 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à ceux enregistrés pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. La diminution reflète principalement la baisse des coûts liés aux salaires de base et au personnel, en ligne avec des efforts d'optimisation de la main-d'œuvre. La Banque a également comptabilisé une perte nette de 2,2 millions \$ liée au règlement de certains régimes de retraite découlant de l'achat de rentes au premier trimestre 2026. Voir la note 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur la transaction d'achat de rentes.

Les *frais d'occupation de locaux et technologie* ont augmenté de 6,8 millions \$ par rapport à ceux pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025 pour s'établir à 163,4 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026. L'augmentation reflète principalement la hausse de l'amortissement de projets technologiques stratégiques achevés et des frais de technologie.

Les *autres frais autres que d'intérêt* ont augmenté de 2,9 millions \$ pour s'établir à 114,3 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, ce qui reflète principalement les coûts liés aux litiges engagés au cours de la période, contrebalancés en partie par une diminution des honoraires professionnels par rapport à l'exercice précédent.

Les *charges de dépréciation et de restructuration* se sont établies à 120,0 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à 7,2 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, les charges comptabilisées découlent du virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Les charges reflètent principalement les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles, la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes et les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux

activités visant les particuliers et les PME. Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, les charges de restructuration et autres charges de dépréciation se rapportent à la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque, ainsi qu'aux estimations à jour liées à l'espace loué pour les bureaux corporatifs. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » du présent rapport de gestion pour plus de précisions.

Les *coûts de transaction et de conversion* se sont établis à 24,5 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, comparativement à ceux de néant enregistrés pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les coûts de transaction et de conversion.

Ratio d'efficacité

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour s'établir à 100,0 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, par rapport à 76,0 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. L'augmentation d'un exercice à l'autre est surtout attribuable aux charges de dépréciation et de restructuration comptabilisées pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, ainsi qu'aux coûts de transaction et de conversion. Le ratio d'efficacité ajusté a augmenté pour s'établir à 76,8 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, en regard de 75,1 % pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, pour les raisons mentionnées dans l'analyse ci-dessus.

Impôts sur le résultat

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 29,2 millions \$, et le taux d'imposition effectif s'est établi à 42,5 %. En tenant compte de la perte avant impôt enregistrée pour la période, le taux d'imposition effectif était supérieur au taux prévu par la loi en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger. Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, la charge d'impôt sur le résultat s'est élevée à 26,3 millions \$ et le taux d'imposition effectif s'est établi à 19,5 %. Le taux d'imposition effectif était inférieur au taux prévu par la loi, principalement en raison de l'imposition réduite du résultat des établissements à l'étranger.

TROISIÈME TRIMESTRE 2026 COMPARATIVEMENT AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2026

La Banque a déclaré un résultat net de 1,5 million \$ et une perte diluée par action de 0,08 \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à une perte nette de 20,6 millions \$ et à une perte diluée par action de 0,50 \$ pour le deuxième trimestre 2026. Il est à noter que les résultats comme présentés pour le troisième trimestre 2026 comprennent des éléments d'ajustement de 36,0 millions \$ (26,4 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,59 \$ par action, liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025, comparativement à des éléments d'ajustement de 58,8 millions \$ (43,2 millions \$ après impôts sur le résultat), ou 0,97 \$ par action, pour le deuxième trimestre 2026. Voir les rubriques « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » et « Faits saillants opérationnels » pour plus de précisions. Le résultat net ajusté s'est établi à 28,0 millions \$ et le résultat dilué par action ajusté, à 0,51 \$, pour le troisième trimestre 2026, par rapport à un résultat net ajusté de 22,6 millions \$ et un résultat dilué par action ajusté de 0,46 \$ pour le deuxième trimestre 2026. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires du troisième trimestre 2026 inclut le versement semestriel des intérêts sur les billets avec remboursement de capital à recours limité et le dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées, série 13. En comparaison, le deuxième trimestre 2026 ne tenait compte que du dividende trimestriel déclaré sur les actions privilégiées, série 13.

Le revenu total a augmenté de 28,1 millions \$ pour atteindre 241,7 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, comparativement à 213,7 millions \$ pour le trimestre précédent, ce qui s'explique par une hausse des autres revenus découlant de la perte nette de 22,5 millions \$ sur la transaction visant les prêts syndiqués enregistrés au trimestre précédent, ainsi qu'une hausse du revenu net d'intérêt, comme il est indiqué ci-après.

Le revenu net d'intérêt a augmenté de 4,4 millions \$ pour s'établir à 189,5 millions \$, ce qui reflète essentiellement l'incidence favorable du fait que le troisième trimestre comptait trois jours de plus, contrebalancée en partie par la baisse saisonnière des volumes de prêts de financement d'inventaires. La marge nette d'intérêt s'est fixée à 1,81 % pour le troisième trimestre 2026, une diminution de 3 points de base par rapport à celle du deuxième trimestre 2026, découlant principalement des changements dans la composition des activités de la Banque.

Les autres revenus ont totalisé 52,3 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une augmentation de 23,7 millions \$ par rapport à ceux de 28,6 millions \$ pour le trimestre précédent. Cette augmentation s'explique surtout par la perte nette de 22,5 millions \$ sur la transaction visant les prêts syndiqués comptabilisée au deuxième trimestre 2026.

Les provisions pour pertes sur créances se sont établies à 25,6 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, une baisse de 1,3 million \$ par rapport à celles de 26,9 millions \$ pour le deuxième trimestre 2026, ce qui s'explique principalement par la hausse des reprises de provisions pour pertes sur prêts productifs, contrebalancées en partie par une hausse des provisions sur les prêts dépréciés. Voir la rubrique « Risque de crédit » aux pages 20 à 22 du présent rapport de gestion et la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour en savoir plus sur les provisions pour pertes sur créances et les corrections de valeur pour pertes sur créances.

Les frais autres que d'intérêt ont augmenté de 0,4 million \$ pour s'établir à 219,9 millions \$ pour le troisième trimestre 2026 par rapport à ceux de 219,5 millions \$ pour le deuxième trimestre 2026. Au troisième trimestre 2026, les frais autres que d'intérêt comprennent des charges de dépréciation et de restructuration de 27,5 millions \$ liées au virage stratégique de la Banque vers une banque commerciale spécialisée qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME, comparativement à 31,2 millions \$ au deuxième trimestre 2026. Les frais autres que d'intérêt comprennent également des coûts de transaction et de conversion de

8,4 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, en comparaison de 5,1 millions \$ pour le deuxième trimestre 2026, qui se rapportent aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Voir la rubrique « Faits saillants opérationnels » et la note 17 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions. Les frais autres que d'intérêt ajustés se sont élevés à 183,9 millions \$ au troisième trimestre 2026, une augmentation de 0,7 million \$, découlant principalement des honoraires professionnels plus élevés.

ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TABLEAU 8
BILAN RÉSUMÉ

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès de banques	1 409 830 \$	1 315 519 \$
Valeurs mobilières	7 415 206	7 779 946
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	4 052 073	4 007 686
Actifs liquides ⁽¹⁾	12 877 109	13 103 151
Prêts, déduction faite des corrections de valeur	32 275 487	35 837 910
Actifs détenus en vue de la vente	3 704 423	—
Autres actifs	1 004 864	1 206 635
	49 861 883 \$	50 147 696 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts	16 871 125 \$	23 998 594 \$
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	7 877 767	—
Autres passifs	7 802 452	8 883 679
Dette liée aux activités de titrisation	14 254 539	14 052 700
Dette subordonnée	308 275	330 903
Capitaux propres	2 747 725	2 881 820
	49 861 883 \$	50 147 696 \$

(1) Les actifs liquides comme présentés au bilan sont une mesure financière supplémentaire et comprennent la trésorerie, les dépôts auprès de banques, les valeurs mobilières et les valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Au 31 juillet 2026, le total de l'actif s'élevait à 49,9 milliards \$, comparativement à 50,1 milliards \$ au 31 octobre 2025, la diminution étant principalement attribuable à la baisse des actifs liquides.

Actifs liquides

Au 31 juillet 2026, les actifs liquides comme présentés au bilan totalisaient 12,9 milliards \$, une baisse de 0,2 milliard \$ par rapport à 13,1 milliards \$ au 31 octobre 2025. La Banque continue de gérer avec prudence le niveau de ses actifs liquides. Les sources de financement de la Banque, y compris celles classées comme détenues en vue de la vente, demeurent bien diversifiées et suffisantes pour répondre à ses besoins de liquidités. Les actifs liquides représentaient 26 % du total de l'actif au 31 juillet 2026, un niveau comparable à celui au 31 octobre 2025.

Prêts

Les prêts, déduction faite des corrections de valeur, s'établissaient à 32,3 milliards \$ au 31 juillet 2026, une baisse de 3,6 milliards \$ depuis le 31 octobre 2025. La baisse des prêts bruts reflète le reclassement de prêts de 3,6 milliards \$ au poste Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME.

Le total des prêts, y compris les prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, s'établissait à 36,1 milliards \$ au 31 juillet 2026 par rapport à 36,0 milliards \$ au 31 octobre 2025. Le total des prêts commerciaux s'élevait à 19,0 milliards \$ au 31 juillet 2026, une hausse de 1,1 milliard \$, ou 6 %, depuis le 31 octobre 2025, ce qui est attribuable aux moteurs de croissance clés, à savoir les prêts immobiliers commerciaux et le financement d'inventaires, en partie contrebalancée par la vente de prêts syndiqués de 0,7 milliard \$ dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués. Le total des prêts personnels s'établissait à 2,0 milliards \$ au 31 juillet 2026, un niveau relativement inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025. Le total des prêts hypothécaires résidentiels, qui s'établissait à 15,1 milliards \$ au 31 juillet 2026, a diminué de 1,0 milliard \$, ou 6 %, par rapport à celui au 31 octobre 2025, ce qui reflète le virage stratégique dans la composition des activités de la Banque alors qu'elle passe à un modèle de banque commerciale spécialisée.

Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 3,7 milliards \$ au 31 juillet 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 31 juillet 2026 reflète le classement par la Banque des actifs directement liés à la transaction visant les particuliers/PME comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. De ces 3,7 milliards \$, 3,6 milliards \$ sont liés aux prêts, le solde se composant principalement de dérivés et d'autres actifs connexes. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Autres actifs

Les autres actifs s'établissaient à 1,0 milliard \$ au 31 juillet 2026, un niveau relativement inchangé en regard de celui au 31 octobre 2025.

Dépôts

Les dépôts ont diminué de 7,1 milliards \$ pour s'établir à 16,9 milliards \$ au 31 juillet 2026 par rapport à 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2025. La diminution des dépôts s'explique par le reclassement de 7,5 milliards \$ au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME.

Le total des dépôts, y compris les dépôts classés au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, s'est établi à 24,4 milliards \$ au 31 juillet 2026, en hausse de 0,4 milliard \$ par rapport à celui de 24,0 milliards \$ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable à la hausse des dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers. Au 31 juillet 2026, le total des dépôts de particuliers s'élevait à 21,8 milliards \$, une hausse de 0,6 milliard \$ par rapport à 21,2 milliards \$ au 31 octobre 2025. Il est à noter que les dépôts obtenus par l'entremise des conseillers et des courtiers ont augmenté de 1,4 milliard \$ et que les dépôts de particuliers sur préavis et à vue obtenus par l'entremise de partenariats et du réseau de détail ont diminué respectivement de 0,4 milliard \$ et de 0,4 milliard \$ depuis le 31 octobre 2025. Le total des dépôts de particuliers représentait 90 % du total des dépôts au 31 juillet 2026, un niveau essentiellement inchangé depuis le 31 octobre 2025, et a contribué à la saine position de la Banque en matière de liquidités. Le total des dépôts d'entreprises, de banques et autres s'est établi à 2,6 milliards \$ au 31 juillet 2026, en baisse de 0,2 milliard \$ par rapport à celui de 2,8 milliards \$ au 31 octobre 2025, ce qui est surtout attribuable au remboursement de séries d'obligations sécurisées d'un montant de 250,0 millions \$.

Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

Les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente s'établissaient à 7,9 milliards \$ au 31 juillet 2026, alors qu'aucun solde de ce genre n'avait été comptabilisé au 31 octobre 2025. Le solde au 31 juillet 2026 reflète le classement par la Banque des passifs directement liés à la transaction visant les particuliers/PME comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente à compter du 2 décembre 2025. Du solde de 7,9 milliards \$, 7,5 milliards \$ sont liés aux dépôts, le reste se composant principalement d'autres passifs connexes, notamment les intérêts courus à payer. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour de plus amples renseignements sur les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Autres passifs

Les autres passifs se chiffraient à 7,8 milliards \$ au 31 juillet 2026, une diminution de 1,1 milliard \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2025. La diminution est en partie attribuable au reclassement des autres passifs de 0,2 milliard \$ au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME, et à la baisse des engagements au titre des activités de négociation.

Dettes liées aux activités de titrisation

La dette liée aux activités de titrisation a augmenté de 0,2 milliard \$, ou 1 %, par rapport à celle au 31 octobre 2025, et s'établissait à 14,3 milliards \$ au 31 juillet 2026. Au cours du trimestre, les nouvelles émissions de dette à long terme liées aux activités de titrisation dont le coût est avantageux ont plus que contrebalancé les échéances de passifs ainsi que les remboursements normaux.

Dettes subordonnées

La dette subordonnée s'établissait à 0,3 milliard \$ au 31 juillet 2026, un niveau inchangé depuis le 31 octobre 2025. La dette subordonnée fait partie intégrante des fonds propres réglementaires de la Banque tout en offrant aux déposants des mesures de protection additionnelles, comme il est mentionné plus en détail à la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 2,7 milliards \$ au 31 janvier 2026, en baisse de 134,1 millions \$ comparativement aux capitaux propres au 31 octobre 2025. Depuis le 31 octobre 2025, les résultats non distribués ont diminué de 107,8 millions \$ du fait essentiellement de la perte nette de 39,5 millions \$ et des dividendes et autres distributions. Depuis le 31 octobre 2025, le cumul des autres éléments du résultat global a diminué de 36,7 millions \$. Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » ci-après et l'état de la variation des capitaux propres consolidé pour la période close le 31 juillet 2026.

La valeur comptable par action ordinaire de la Banque s'établissait à 55,17 \$ au 31 juillet 2026, comparativement à 57,67 \$ au 31 octobre 2025.

GESTION DES FONDS PROPRES

La direction vise à maintenir un niveau de fonds propres adéquat qui tient compte des objectifs de la Banque en matière de ratio de fonds propres et de l'évaluation interne des fonds propres requis conformément à l'appétit pour le risque et au plan stratégique de la Banque, de même qu'aux attentes des actionnaires. Ce cadre est étayé par la politique de gestion et d'adéquation des fonds propres de la Banque qui décrit les mécanismes de planification et de gestion des fonds propres et d'évaluation de l'adéquation des fonds propres. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des fonds propres de la Banque, voir la rubrique « Gestion des fonds propres » à la page 38 du rapport annuel 2025 de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) requiert des banques qu'elles respectent les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Conformément à la ligne directrice du BSIF, les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont établis respectivement à 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris la réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %. Pour plus de renseignements sur la définition des trois types de fonds propres et de ratios, voir la rubrique « Glossaire » à la page 29 du présent rapport de gestion. Les institutions sont tenues de respecter des normes de fonds propres minimales axées sur le risque en fonction de leur exposition au risque de crédit, au risque opérationnel et, lorsqu'elles exercent leurs activités à l'échelle internationale, au risque de marché.

L'Accord de Bâle III est venu ajouter une exigence en matière de ratio de levier non fondé sur le risque à titre de mesure supplémentaire des exigences de fonds propres fondées sur le risque. En fonction de la ligne directrice du BSIF relative aux exigences en matière de ratio de levier, les institutions de dépôts fédérales doivent maintenir constamment un ratio de levier selon Bâle III égal ou supérieur à 3 %. Pour de plus amples renseignements sur la définition du ratio de levier, voir la rubrique « Glossaire » à la page 29 du présent rapport de gestion.

Nouveautés en matière de fonds propres réglementaires

Au cours de la période close le 31 juillet 2026, aucune nouveauté en matière de fonds propres réglementaires n'a eu d'incidence significative sur la situation de fonds propres de la Banque.

Ratios des fonds propres réglementaires

Le ratio CET1 s'établissait à 11,2 % au 31 juillet 2026, soit au-delà de l'exigence réglementaire minimale et du niveau cible fixé par la direction de la Banque. Le ratio CET1 a diminué de 10 points de base depuis le 31 octobre 2025 alors qu'il s'établissait à 11,3 %, principalement en raison des charges et des coûts liés aux transactions annoncées le 2 décembre 2025, contrebalancés en partie par une diminution de l'actif pondéré en fonction des risques. La Banque a respecté les exigences en matière de fonds propres et de levier du BSIF tout au long du trimestre.

TABEAU 9
RATIOS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET DE LEVIER ⁽¹⁾

En milliers de dollars, sauf les pourcentages	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Fonds propres réglementaires		
Actions ordinaires	1 217 420 \$	1 205 807 \$
Résultats non distribués	1 244 465	1 352 215
Cumul des autres éléments du résultat global	35 493	72 185
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	4 665	5 931
Déductions des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ⁽²⁾	(243 766)	(306 359)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 258 277	2 329 779
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres admissibles	245 682	245 682
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires	245 682	245 682
Fonds propres de catégorie 1	2 503 959	2 575 461
Dette subordonnée admissible	308 275	330 903
Provisions collectives	111 958	112 882
Fonds propres de catégorie 2	420 233	443 785
Total des fonds propres	2 924 192 \$	3 019 246 \$
Total de l'actif pondéré en fonction des risques	20 223 798 \$	20 700 183 \$
Exposition totale	51 407 474 \$	51 303 517 \$
Ratios de fonds propres		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,2 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,4 %	12,4 %
Ratio total des fonds propres	14,5 %	14,6 %
Ratio de levier	4,9 %	5,0 %

(1) Les actifs classés comme détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5 demeurent assujettis au même régime au regard des normes de capital réglementaire jusqu'à leur décomptabilisation. Par conséquent, le classement n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque ni de ses ratios de fonds propres réglementaires.

(2) Principalement composées de déductions pour les logiciels et autres immobilisations incorporelles, l'actif d'impôt différé en excluant l'impôt différé se rapportant aux différences temporaires, les actifs nets des régimes de retraite, la réserve des couvertures de flux de trésorerie et autres.

INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES EN CIRCULATION

Au 19 août 2026, 5 000 000 d'actions privilégiées, série 13, et 44 861 114 actions ordinaires étaient en circulation et 1 040 523 options d'achat d'actions étaient en cours.

RÉGLEMENTATION SUR LES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES D'URGENCE EN CAS DE NON-VIABILITÉ (FPUNV) ET AUTRES RÉGLEMENTATIONS SUR LA RECAPITALISATION INTERNE

Conformément à la ligne directrice *Normes de fonds propres* du BSIF et aux exigences prônées dans Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires autres que sous forme d'actions ordinaires émis par la Banque comportent une clause relative aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Aux termes de cette disposition, dans le cas où le BSIF déterminerait que la Banque n'est plus viable, ou est sur le point de ne plus l'être, de façon indépendante ou parallèlement à une injection de capitaux publics fédéraux, ces instruments seront automatiquement convertis en actions ordinaires afin d'assurer la recapitalisation de la Banque.

Les instruments de FPUNV de la Banque comprennent les actions privilégiées de catégorie A, série 13, les débentures subordonnées venant à échéance le 15 juin 2032, ainsi que les billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL), série 1. Au moment d'un événement déclencheur, ces instruments sont convertis en actions ordinaires au plus élevé des montants suivants : 5,00 \$ ou le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour la période de dix jours précédant l'événement déclencheur. En présumant qu'il n'y a pas d'intérêts courus et qu'aucun dividende n'est impayé, le nombre maximal d'actions ordinaires à émettre au moment de la conversion est d'environ 120 millions, ce qui représente un effet dilutif potentiel d'environ 73,8 % selon le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 juillet 2026.

De plus, en vertu de la *Loi sur les banques* et de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, certains passifs non garantis de premier rang pourraient faire l'objet d'une conversion aux fins de la recapitalisation interne si la Banque cesse d'être viable, ou est sur le point de cesser de l'être. Ces règles sur la recapitalisation interne s'appliquent de façon indépendante du régime de FPUNV et ne tiennent pas compte des dépôts et de certains passifs visés. La Banque n'a pas été désignée comme une banque d'importance systémique intérieure (BISI) par le BSIF et n'est donc pas assujettie aux normes sur la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC).

DIVIDENDES

Le 11 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 \$ par action privilégiée, série 13, payable le 15 septembre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 7 septembre 2026.

Le 27 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 30 octobre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} octobre 2026. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent. Le 27 août 2026, le conseil a également approuvé la résiliation du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque, qui prendra effet le 30 septembre 2026. Jusqu'à cette date, les actions ordinaires émises dans le cadre du régime seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

GESTION DES RISQUES

Du fait de ses activités, la Banque est exposée à divers types de risques ayant trait principalement à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer ces risques, diverses politiques de gestion des risques et limites de risque ainsi que d'autres contrôles ont été mis en œuvre. Ces mesures visent à assurer que nous exerçons nos activités dans les limites de notre appétit pour le risque tout en optimisant le profil risque-rendement dans tous nos secteurs opérationnels. Pour de plus amples renseignements sur le cadre de gestion des risques de la Banque, voir la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » à la page 43 du rapport annuel 2025 de la Banque.

RISQUE DE CRÉDIT

Les sections suivantes fournissent des renseignements additionnels sur la qualité du crédit du portefeuille de prêts de la Banque.

Incertitude de mesure des estimations de pertes de crédit attendues

La Banque met à jour trimestriellement ses scénarios économiques prospectifs pour évaluer ses corrections de valeur pour pertes sur créances. Dans le cadre de l'approche de la Banque pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 juillet 2026, des pondérations probabilistes ont été attribuées aux trois scénarios, à savoir les scénarios « de base », « pessimiste » et « optimiste », lesquels sont décrits plus en détail à la note 5 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le compte de correction de valeur pour pertes sur créances demeure très sensible aux données utilisées dans les modèles, principalement les variables macroéconomiques intégrées aux scénarios prospectifs et leur pondération respective. Bien que la conjoncture économique mondiale ait fait preuve de résilience et que les risques à court terme se soient atténués, l'incertitude demeure élevée, notamment en raison des conflits géopolitiques et des changements en cours dans la politique commerciale américaine, et de leurs effets en aval sur l'activité économique au Canada et aux États-Unis. Compte tenu de ces facteurs, il demeure difficile d'évaluer les conditions de crédit futures, y compris la possibilité de radiations ou d'ajustements relatifs aux corrections de valeur pour pertes sur créances de la Banque au cours de périodes de présentation de l'information financière ultérieures.

Incidence des prêts reclassés comme détenus en vue de la vente sur les mesures du risque de crédit

Les mesures du risque de crédit pour 2026 sont touchées par les prêts reclassés au poste Actifs détenus en vue de la vente dans le cadre des transactions avec la Banque Nationale. Bien que ces prêts soient présentés séparément au bilan consolidé, ils continuent de faire partie intégrante des évaluations du risque de crédit de la Banque et du calcul des pertes de crédit attendues, du fait qu'ils demeurent soumis aux processus de surveillance du risque de crédit et de provisionnement de la Banque. Par conséquent, les mesures de la qualité du crédit continuent d'inclure ces risques, de façon cohérente avec les périodes précédentes.

Provisions pour pertes sur créances

Troisième trimestre 2026 comparativement au troisième trimestre 2025

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 25,6 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, soit une hausse de 14,4 millions \$ par rapport au troisième trimestre 2025, attribuable à l'augmentation des provisions sur prêts dépréciés et à la diminution des reprises de provisions sur prêts productifs. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 28 points de base pour le trimestre, contre 12 points de base pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de provision de 1,5 million \$ pour le troisième trimestre 2026 en comparaison d'une reprise de provision de 8,5 millions \$ pour le troisième trimestre 2025, ce qui reflète essentiellement une hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux productifs par rapport au troisième trimestre 2025, contrebalancée en partie par les reprises de provisions pour pertes sur prêts hypothécaires résidentiels productifs.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 27,0 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, soit une augmentation de 7,4 millions \$ par rapport au troisième trimestre 2025, ce qui reflète principalement la hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux dépréciés par rapport au troisième trimestre 2025, contrebalancée en partie par une baisse des provisions pour pertes sur prêts personnels.

Neuf mois clos le 31 juillet 2026 comparativement aux neuf mois clos le 31 juillet 2025

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 68,9 millions \$, en hausse de 25,9 millions \$ par rapport à celles des neuf mois clos le 31 juillet 2025, reflétant surtout une hausse des provisions pour pertes sur prêts productifs et des provisions pour pertes sur prêts commerciaux dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 26 points de base pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, contre 16 points de base pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de provision de 2,5 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, en regard d'une reprise de provision de 12,9 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025, ce qui reflète principalement une hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux productifs et une baisse des reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels productifs, contrebalancées en partie par une hausse des reprises de provisions pour pertes sur prêts hypothécaires résidentiels productifs.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 66,4 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, en hausse de 10,6 millions \$ par rapport à celles pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025. L'augmentation s'explique par une hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux dépréciés, contrebalancée en partie par une baisse des provisions pour pertes sur prêts personnels et hypothécaires résidentiels dépréciés.

Troisième trimestre 2026 comparativement au deuxième trimestre 2026

Les provisions pour pertes sur créances ont totalisé 25,6 millions \$, en baisse de 1,3 million \$ par rapport à celles du deuxième trimestre 2026, ce qui s'explique principalement par la hausse des reprises de provisions pour pertes sur prêts productifs, contrebalancée en partie par la hausse des provisions sur prêts dépréciés. Le ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, était de 28 points de base pour le troisième trimestre 2026, contre 31 points de base pour le trimestre précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts productifs correspondent à une reprise de provision de 1,5 million \$ pour le troisième trimestre 2026 en comparaison d'une provision de 1,6 million \$ pour le deuxième trimestre 2026. Cette diminution reflète essentiellement une hausse des reprises de provisions pour pertes sur prêts personnels et hypothécaires résidentiels productifs, contrebalancée en partie par une hausse des provisions pour pertes sur prêts commerciaux productifs par rapport au trimestre précédent.

Les provisions pour pertes sur prêts dépréciés se sont fixées à 27,0 millions \$ pour le troisième trimestre 2026, soit une augmentation de 1,7 million \$ par rapport au deuxième trimestre 2026, qui s'explique principalement par la hausse des provisions sur prêts commerciaux dépréciés.

TABLEAU 10

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Prêts personnels					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(3 378) \$	(304) \$	(4 297) \$	(3 836) \$	(6 701) \$
Prêts dépréciés (stade 3)	1 364	2 300	3 087	4 881	7 051
	(2 014)	1 996	(1 210)	1 045	350
Prêts hypothécaires résidentiels					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(2 695)	209	424	(1 995)	151
Prêts dépréciés (stade 3)	750	207	750	1 360	2 276
	(1 945)	416	1 174	(635)	2 427
Prêts commerciaux					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	4 600	1 665	(4 651)	8 330	(6 318)
Prêts dépréciés (stade 3)	24 928	22 795	15 815	60 204	46 537
	29 528	24 460	11 164	68 534	40 219
Total des prêts					
Prêts productifs (stades 1 et 2)	(1 473)	1 570	(8 524)	2 499	(12 868)
Prêts dépréciés (stade 3)	27 042	25 302	19 652	66 445	55 864
Provision pour pertes sur créances	25 569 \$	26 872 \$	11 128 \$	68 944 \$	42 996 \$
En pourcentage des prêts moyens ⁽¹⁾	0,28 %	0,31 %	0,12 %	0,26 %	0,16 %

[1] Le montant présenté comprend les prêts classés comme détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, au bilan consolidé de la Banque. Voir les notes 5 et 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

Corrections de valeur pour pertes sur créances

Les corrections de valeur pour pertes sur prêts, y compris les provisions liées aux prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, totalisaient 181,4 millions \$ au 31 juillet 2026, une hausse de 5,1 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2025. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, y compris ceux classés comme détenus en vue de la vente, totalisaient

99,0 millions \$ au 31 juillet 2026, en baisse de 1,1 million \$ par rapport à celles au 31 octobre 2025. Les corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés, y compris ceux classés comme détenus en vue de la vente, totalisaient 82,4 millions \$ au 31 juillet 2026, en hausse de 6,2 millions \$ par rapport à celles au 31 octobre 2025, compte tenu de l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement à l'égard du portefeuille de prêts syndiqués qui a été vendu au cours du deuxième trimestre 2026 considéré dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués.

TABEAU 11
CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES ⁽¹⁾

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		
Prêts personnels	14 215 \$	18 743 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	13 431	16 084
Prêts commerciaux	153 791	141 503
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	181 437	176 330
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	12 578	12 491
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	194 015 \$	188 821 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs (stades 1 et 2)	99 030 \$	100 091 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)	82 407	76 239
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	181 437 \$	176 330 \$

(1) Les montants présentés comprennent les corrections de valeur pour pertes sur prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente et les corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan directement liées aux actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidé de la Banque au 31 juillet 2026. Voir les notes 5 et 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

Prêts dépréciés

Les prêts dépréciés bruts, y compris les prêts classés au poste Actifs détenus en vue de la vente, totalisaient 392,9 millions \$ au 31 juillet 2026, une diminution de 33,1 millions \$ par rapport à ceux au 31 octobre 2025. Cette diminution est en partie attribuable à la transaction visant les prêts syndiqués, qui comprenait la vente de prêts commerciaux dépréciés bruts de 47,4 millions \$, ainsi que les remboursements nets des prêts commerciaux dépréciés, le tout contrebalancé en partie par l'augmentation de certaines positions au titre des prêts commerciaux dépréciés attribuable à la migration du crédit. Voir la note 6 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

TABEAU 12
PRÊTS DÉPRÉCIÉS ⁽¹⁾

En milliers de dollars, sauf les pourcentages (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts dépréciés bruts		
Prêts personnels	3 631 \$	5 116 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	54 168	56 211
Prêts commerciaux	335 054	364 616
	392 853 \$	425 943 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts dépréciés (stade 3)		
Prêts personnels	(1 208) \$	(2 241) \$
Prêts hypothécaires résidentiels	(2 914)	(3 578)
Prêts commerciaux	(78 285)	(70 420)
	(82 407) \$	(76 239) \$
Prêts dépréciés nets		
Prêts personnels	2 423 \$	2 875 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	51 254	52 633
Prêts commerciaux	256 769	294 196
	310 446 \$	349 704 \$
Prêts dépréciés en pourcentage du total des prêts ⁽²⁾		
Bruts	1,09 %	1,18 %
Nets	0,86 %	0,97 %

(1) Comprennent les provisions liées aux prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidé de la Banque au 31 juillet 2026. Voir les notes 5 et 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(2) Ratio non conforme aux PCGR. Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures » à compter de la page 5 pour plus de précisions.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte financière que pourrait subir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ou les cours boursiers. Ce risque est inhérent aux activités de financement, de placement, de négociation et de gestion de l'actif et du passif (GAP) de la Banque.

Les activités de GAP visent à contrôler le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, qui correspond à l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital de la Banque. La gestion dynamique du risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire vise à accroître la rentabilité de la Banque en maximisant le revenu net d'intérêt et la valeur économique du capital, tout en tenant compte de l'appétit pour le risque comme défini par le conseil d'administration.

Le tableau ci-dessous fournit une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la Banque au 31 juillet 2026. Comme présenté, l'effet d'une augmentation soudaine et soutenue de 1 % des taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et sur le revenu net d'intérêt avant impôts se traduisait comme suit :

TABEAU 13

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

En milliers de dollars (non audité)	Au 31 juillet 2026		Au 31 octobre 2025	
	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾	Incidence sur le revenu net d'intérêt ⁽¹⁾	Incidence sur la valeur économique du capital ⁽²⁾
Variation des taux d'intérêt				
Augmentation de 100 points de base	14 787 \$	(23 682) \$	5 681 \$	(31 539) \$
Diminution de 100 points de base	(7 859) \$	29 317 \$	349 \$	38 253 \$

(1) Au cours des 12 prochains mois.

(2) Après impôts sur le résultat.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

Le risque d'illiquidité et de financement correspond à la possibilité que la Banque ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. Les obligations financières comprennent les obligations envers les déposants et les fournisseurs, de même que les exigences visant les engagements au titre de prêts, les placements et le nantissement.

La Banque maintient des liquidités et un financement qui sont appropriés aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie, de sorte que le risque d'illiquidité et de financement demeure largement dans les limites de son profil de risque.

La Banque surveille quotidiennement les liquidités et veille à ce que les indicateurs de liquidité respectent les limites établies en accordant une attention particulière aux échéances des dépôts et des prêts ainsi qu'à la disponibilité et à la demande de fonds au moment de la planification du financement. Une réserve d'actifs liquides non grevés qui sont immédiatement disponibles est maintenue et constitue la réserve de liquidités de la Banque. Cette réserve ne tient pas compte de la disponibilité des facilités de liquidités en cas d'urgence de la banque centrale. Les besoins sont déterminés en fonction de scénarios évaluant les actifs liquides nécessaires pour couvrir des taux prédéterminés de retrait de financement de gros et de dépôts de particuliers au cours de périodes précises.

La Banque reçoit des dépôts de clients particuliers, commerciaux et institutionnels et a accès à du financement de gros de sources diversifiées. Elle obtient des dépôts de particuliers par différents canaux, notamment le réseau de détail, les partenariats et les conseillers et courtiers. Les options de financement de gros comprennent la titrisation de prêts et l'émission de titres de participation ou de titres d'emprunt sur les marchés des capitaux. Les limites relatives aux sources de financement font l'objet d'une surveillance par le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité exécutif et le conseil d'administration.

Certains dépôts et certaines sources de financement qui font partie des transactions de la Banque annoncées le 2 décembre 2025 ont été classés au poste Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente dans le bilan consolidé de la Banque. Ces dépôts et sources de financement continuent de faire partie intégrante de la gestion actuelle du risque d'illiquidité et de financement de la Banque. Ces soldes continuent de faire l'objet d'une surveillance dans le cadre des mesures de liquidité standards, des scénarios de crises et des plans de financement.

La Banque gère également ses liquidités conformément aux mesures de liquidité réglementaires de la ligne directrice exhaustive de portée nationale, intitulée *Normes de liquidité* (LAR), du BSIF. Ces mesures réglementaires comprennent le ratio de liquidité à court terme (LCR) qui prend appui sur le dispositif international de Bâle III relatif à la liquidité du CBCB, et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF) conçu par le BSIF. Selon le LCR, les banques sont tenues de détenir un encours d'actifs liquides de haute qualité pour satisfaire aux obligations financières nettes à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque se conformait à la ligne directrice LAR.

Évolution de la réglementation en matière de liquidités

Modifications à la ligne directrice Normes de liquidité (2026)

Le 29 janvier 2026, le BSIF a publié des mises à jour de sa ligne directrice *Normes de liquidité* pour 2026 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2026. La version révisée de la ligne directrice *Normes de liquidité* fournit des précisions sur le classement et le régime au regard des normes de liquidités des types de dépôts, les mises à jour relatives au traitement de l'échéance des billets structurés et les obligations de financement conditionnelles. Ces améliorations permettent de renforcer la gestion du risque d'illiquidité et de maintenir l'alignement sur les pratiques courantes du marché et les normes de Bâle. La Banque se conforme à la version révisée de la ligne directrice LAR.

Notes de crédit

Les dépôts de particuliers constituent la principale source de financement de la Banque. La Banque accède également aux marchés de gros afin d'obtenir du financement grâce à la titrisation et au financement non garanti. La capacité de la Banque d'obtenir ce type de financement, en particulier du financement de gros, est liée aux notes de crédit attribuées par les agences de notation comme Morningstar DBRS (DBRS) et S&P Global Rating Services (S&P). Les révisions des notes de crédit de la Banque pourraient donc avoir une incidence sur les activités de financement et sur les autres obligations de garantie.

Les modifications aux notes de crédit pourraient également avoir une incidence sur la participation de la Banque à d'autres arrangements bancaires. La Banque assure une surveillance régulière de l'incidence d'un déclassement hypothétique de sa note de crédit sur les exigences en matière de garantie dans le cadre de son approche de gestion des liquidités. Au 31 juillet 2026, les garanties additionnelles qui pourraient être exigées aux termes de certains contrats par les contreparties de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de la note de crédit sont négligeables.

Le tableau 14 présente les notes de crédit de la Banque que lui ont attribuées les agences de notation.

TABEAU 14
NOTES DE CRÉDIT

Au 27 août 2026

	DBRS ⁽¹⁾	S&P ⁽²⁾
Dépôts et dette à long terme	BBB	BBB
Obligations sécurisées	AA (élevée)	s. o.
Instruments à court terme	R-2 (élevée)	A-2
Dette subordonnée admissible comme FPUNV	BB	BB+
Billets avec remboursement de capital à recours limité admissibles comme FPUNV	BB (faible)	BB-
Actions privilégiées admissibles comme FPUNV	Pfd-4 (élevée)	BB-
Perspective	Sous surveillance avec perspective positive	Sous surveillance de crédit avec perspective négative

[1] Chaque catégorie de note de DBRS est accompagnée de l'une des trois tendances – « positive », « stable », « négative » – et de la mention « sous surveillance ». La tendance qui accompagne la note de crédit donne aux investisseurs des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question. Cependant, les investisseurs ne doivent pas présumer qu'une tendance positive ou négative est nécessairement indicative de l'imminence de la modification d'une note.

[2] Une perspective de notation attribuée par S&P est une évaluation de l'évolution potentielle d'une note de crédit à long terme sur un horizon à moyen terme (en général de six mois à deux ans). Tout changement dans les conditions économiques ou financières est pris en considération dans la détermination d'une perspective de notation. Une perspective ne constitue pas nécessairement un signe avant-coureur d'un changement de note de crédit ou d'une intervention future. Les perspectives de notation déterminées par S&P et leur signification sont les suivantes : « positive » signifie que la note pourrait être haussée; « négative » signifie que la note pourrait être abaissée; « stable » signifie qu'il est peu probable que la note change; « en développement » signifie qu'une note pourrait être haussée ou abaissée. Une « surveillance de crédit » reflète l'orientation possible d'une note de crédit dans un avenir rapproché et est généralement associée à une situation ou à une question précise faisant l'objet d'un examen. L'indication « Sous surveillance de crédit avec perspective négative » signifie qu'il y a une possibilité que la note soit révisée à la baisse une fois que la situation ou l'incertitude identifiée sera résolue.

Échéance contractuelle des actifs et des passifs

Les tableaux suivants présentent les échéances contractuelles résiduelles des actifs et des passifs à leur valeur comptable (soit le coût amorti ou la juste valeur) aux 31 juillet 2026 et 31 octobre 2025. Les renseignements détaillés sur les échéances contractuelles et les engagements de financement constituent une source d'information pour la gestion du risque d'illiquidité et ne représentent pas la façon dont la Banque gère ses risques de taux d'intérêt ou d'illiquidité et ses besoins de financement. Ces renseignements détaillés constituent le fondement de la modélisation d'un bilan comportemental assorti d'échéances réelles aux fins du calcul des mesures du risque d'illiquidité. Les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidé restent inclus dans ces tableaux et continuent de faire l'objet d'une surveillance conformément au cadre de gestion du risque d'illiquidité établi par la Banque.

TABEAU 15
ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE DES ACTIFS ET DES PASSIFS ⁽¹⁾

Au 31 juillet 2026									
En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
Actif									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	73 248 \$	73 248 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 136 468	80 000	—	—	—	—	—	120 114	1 336 582
Valeurs mobilières	1 314 706	444 868	225 909	416 195	660 209	1 770 635	2 499 560	83 124	7 415 206
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 789 247	262 826	—	—	—	—	—	—	4 052 073
Prêts ⁽²⁾									
Prêts personnels	1 321	295	311	462	1 603	1 193	244	1 997 625	2 003 054
Prêts hypothécaires résidentiels	1 023 651	820 388	886 041	1 297 882	3 003 967	7 953 254	35 471	93 784	15 114 438
Prêts commerciaux	2 735 742	1 223 698	1 570 079	1 063 753	2 509 278	4 573 880	413 913	4 884 242	18 974 585
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(181 437)	(181 437)
	3 760 714	2 044 381	2 456 431	2 362 097	5 514 848	12 528 327	449 628	6 794 214	35 910 640
Autres actifs	591	680	493	408	1 363	2 328	—	1 068 271	1 074 134
Total de l'actif	10 001 726 \$	2 832 755 \$	2 682 833 \$	2 778 700 \$	6 176 420 \$	14 301 290 \$	2 949 188 \$	8 138 971 \$	49 861 883 \$
Passif et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽²⁾	1 688 472 \$	1 829 719 \$	1 902 942 \$	2 655 560 \$	4 787 672 \$	4 307 400 \$	161 563 \$	4 516 644 \$	21 849 972 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽²⁾	74 233	58 138	45 379	83 995	127 122	101 231	1 858	1 010 512	1 502 468
Dépôts de gros	203 753	196 602	—	—	400 462	—	—	—	800 817
Obligations sécurisées	—	—	251 089	—	—	—	—	—	251 089
	1 966 458	2 084 459	2 199 410	2 739 555	5 315 256	4 408 631	163 421	5 527 156	24 404 346
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽³⁾									
	42 047	15 273	54 097	213 059	367 169	551 488	1 854 865	3 931	3 101 929
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 421 178	—	—	—	—	—	—	—	3 421 178
Autres passifs	3 518	3 737	3 804	3 747	26 339	24 612	28 856	1 529 278	1 623 891
Dettes liées aux activités de titrisation ⁽⁴⁾	784 991	695 729	347 960	1 010 161	2 222 396	8 622 512	570 790	—	14 254 539
Dettes subordonnée	—	—	—	308 275	—	—	—	—	308 275
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	2 747 725	2 747 725
Total du passif et des capitaux propres	6 218 192 \$	2 799 198 \$	2 605 271 \$	4 274 797 \$	7 931 160 \$	13 607 243 \$	2 617 932 \$	9 808 090 \$	49 861 883 \$

(1) Les échéances contractuelles comprennent les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidé de la Banque au 31 juillet 2026. Voir la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour plus de précisions.

(2) Les éléments pouvant être recouverts à vue sont considérés comme n'ayant pas d'échéance.

(3) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(4) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

En milliers de dollars (non audité)	À terme								Total
	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 9 mois	Plus de 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance	
Actif									
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	57 769 \$	57 769 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	1 012 200	—	70 000	40 000	—	—	—	135 550	1 257 750
Valeurs mobilières	703 997	154 462	405 577	233 781	593 878	2 457 109	3 166 373	64 769	7 779 946
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	3 197 799	809 887	—	—	—	—	—	—	4 007 686
Prêts ⁽¹⁾									
Prêts personnels	3 459	321	396	384	1 775	2 187	303	1 966 788	1 975 613
Prêts hypothécaires résidentiels	901 505	969 424	1 101 939	1 159 647	3 990 685	7 886 796	20 676	101 123	16 131 795
Prêts commerciaux	2 516 059	1 108 088	1 380 852	930 587	3 079 081	3 539 971	789 030	4 563 164	17 906 832
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	—	—	—	—	—	—	—	(176 330)	(176 330)
	3 421 023	2 077 833	2 483 187	2 090 618	7 071 541	11 428 954	810 009	6 454 745	35 837 910
Autres actifs	638	597	634	567	1 797	3 737	—	1 198 665	1 206 635
Total de l'actif	8 335 657 \$	3 042 779 \$	2 959 398 \$	2 364 966 \$	7 667 216 \$	13 889 800 \$	3 976 382 \$	7 911 498 \$	50 147 696 \$
Passif et capitaux propres									
Dépôts									
Dépôts de particuliers ⁽¹⁾	1 778 773 \$	2 080 553 \$	2 558 422 \$	1 701 097 \$	3 726 464 \$	3 984 224 \$	172 255 \$	5 204 903 \$	21 206 691 \$
Dépôts d'entreprises, de banques et autres dépôts ⁽¹⁾	92 297	49 717	162 422	63 497	66 960	76 511	2 116	1 139 645	1 653 165
Dépôts de gros	188 239	23 836	—	25 000	—	400 538	—	—	637 613
Obligations sécurisées	—	—	249 579	—	251 546	—	—	—	501 125
	2 059 309	2 154 106	2 970 423	1 789 594	4 044 970	4 461 273	174 371	6 344 548	23 998 594
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert ⁽²⁾	263	87 320	25 489	35 816	448 671	730 110	1 953 217	15 526	3 296 412
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	3 869 657	—	—	—	—	—	—	—	3 869 657
Autres passifs	3 783	3 773	3 767	3 757	26 535	25 020	39 179	1 611 796	1 717 610
Dettes liées aux activités de titrisation ⁽³⁾	787 416	396 932	888 019	834 143	2 645 097	7 197 817	1 303 276	—	14 052 700
Dettes subordonnées	—	—	—	—	330 903	—	—	—	330 903
Capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	2 881 820	2 881 820
Total du passif et des capitaux propres	6 720 428 \$	2 642 131 \$	3 887 698 \$	2 663 310 \$	7 496 176 \$	12 414 220 \$	3 470 043 \$	10 853 690 \$	50 147 696 \$

(1) Les éléments pouvant être recouverts à vue sont considérés comme n'ayant pas d'échéance.

(2) Les montants sont fonction de l'échéance contractuelle résiduelle de la valeur sous-jacente.

(3) Les flux de trésorerie de titrisation de prêts personnels suivent un modèle de remboursement anticipé.

DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

TABEAU 16
DONNÉES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES – RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En milliers de dollars, sauf les montants par action (non audité)	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 janvier 2026	31 octobre 2025	31 juillet 2025	30 avril 2025	31 janvier 2025	31 octobre 2024
Revenu net d'intérêt	189 454 \$	185 026 \$	194 863 \$	182 657 \$	185 879 \$	182 181 \$	186 207 \$	173 878 \$
Autres revenus	52 280	28 629	56 692	62 053	60 930	60 335	63 430	76 893
Revenu total	241 734	213 655	251 555	244 710	246 809	242 516	249 637	250 771
Provisions pour pertes sur créances	25 569	26 872	16 503	18 039	11 128	16 693	15 175	10 440
Frais autres que d'intérêt	219 913	219 492	267 374	188 840	189 759	184 518	186 973	194 458
Résultat avant impôts sur le résultat	(3 748)	(32 709)	(32 322)	37 831	45 922	41 305	47 489	45 873
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat	(5 295)	(12 122)	(11 825)	6 350	8 459	8 976	8 888	5 212
Résultat net	1 547 \$	(20 587) \$	(20 497) \$	31 481 \$	37 463 \$	32 329 \$	38 601 \$	40 661 \$
Résultat par action								
De base	(0,08) \$	(0,50) \$	(0,58) \$	0,66 \$	0,73 \$	0,69 \$	0,76 \$	0,88 \$
Dilué	(0,08) \$	(0,50) \$	(0,58) \$	0,66 \$	0,73 \$	0,69 \$	0,76 \$	0,88 \$

RÉGIE D'ENTREPRISE ET MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers conformément aux IFRS. Au cours du troisième trimestre clos le 31 juillet 2026, aucune modification du CIIF n'a eu une incidence importante ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a approuvé ce document avant sa diffusion.

MÉTHODES ET ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Les informations significatives sur les méthodes comptables auxquelles se conforme la Banque sont présentées aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2025. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 2026 ont été préparés conformément à ces méthodes comptables.

Certaines de ces méthodes comptables sont jugées critiques, étant donné qu'elles exigent de la direction qu'elle exerce son jugement pour formuler des estimations particulièrement importantes qui, du fait de leur nature, soulèvent des incertitudes. Les modifications à ces estimations pourraient avoir une incidence considérable sur les états financiers consolidés de la Banque. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2025 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2025 pour de plus amples renseignements.

Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 2026. Une exception liée à la méthode comptable utilisée pour les actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente (tels qu'ils sont décrits ci-après) a été appliquée au cours de la période considérée à la suite de l'annonce des transactions, le 2 décembre 2025, en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La Banque classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable devrait être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le classement d'un actif non courant comme détenu en vue de la vente exige qu'un actif ou un groupe destiné à être cédé soit disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, que sa vente soit hautement probable, que la direction se soit engagée à l'égard d'un plan de vente, et qu'un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan ait été entrepris. Sous réserve de certaines exceptions prévues en vertu d'IFRS 5, la clôture de la vente devrait être réalisée dans un délai d'un an.

Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les actifs et les groupes destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les exigences d'IFRS 5 relatives à l'évaluation s'appliquent uniquement aux actifs non courants inclus dans le groupe destiné à être cédé faisant partie du champ d'application de la norme. Les actifs financiers et les passifs financiers inclus dans le groupe destiné à être cédé continuent d'être comptabilisés et évalués selon IFRS 9, *Instruments financiers*, puisqu'IFRS 5 n'entraîne pas de modification aux exigences de comptabilisation et d'évaluation applicables.

aux instruments financiers. L'amortissement des actifs non courants cesse à partir de la date du classement. De plus, les pertes de valeur découlant de l'évaluation initiale ou de l'évaluation ultérieure par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont comptabilisées en résultat net. Elles sont d'abord affectées au goodwill, puis aux actifs non courants au sein du groupe destiné à être cédé. Toute augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant des pertes de valeur comptabilisé antérieurement. Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément au bilan consolidé de la Banque.

Jugements critiques posés dans le classement des actifs et des passifs détenus en vue de la vente

La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer si les critères pour le classement comme détenu en vue de la vente ont été respectés. Ce jugement consiste notamment à apprécier si une vente est hautement probable, ce qui dépend de l'existence des approbations appropriées, d'accords exécutoires et des conditions de clôture habituelles ainsi que de la probabilité que ces conditions soient remplies dans les délais prévus. La direction apprécie également si les actifs ou le groupe destiné à être cédé sont disponibles à la vente immédiatement, dans leur état actuel, et si la Banque s'est engagée à l'égard d'un plan de vente et a entrepris les mesures nécessaires pour conclure la transaction. Le calendrier prévu pour la conclusion de la transaction, notamment des processus d'approbation réglementaire, constitue un élément important de cette évaluation. La direction réévalue ces facteurs en continu afin de confirmer que le classement en tant qu'actifs détenus en vue de la vente reste pertinent à chaque date de clôture.

Au 31 juillet 2026, la direction a conclu que les actifs et les passifs vendus à la Banque Nationale dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME remplissent les critères de classement comme groupe destiné à être cédé. De plus amples renseignements sont fournis à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le troisième trimestre clos le 31 juillet 2026.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de la direction qu'elle formule des jugements et fasse des estimations qui sont intrinsèquement influencés par les hypothèses concernant la conjoncture économique future. Le contexte macroéconomique demeure très incertain en raison de la persistance des tensions géopolitiques, de l'évolution des politiques commerciales et de la volatilité à l'échelle des marchés financiers mondiaux. Les développements récents, y compris l'évolution des politiques économiques et commerciales des États-Unis, continuent d'influer sur les attentes en matière de croissance économique et de contribuer à l'incertitude entourant les perspectives économiques canadiennes et américaines. Cette conjoncture pourrait influencer sur les activités commerciales, les conditions du crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues de la Banque. La Banque continue de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et réévalue régulièrement les informations prospectives et les hypothèses utilisées dans la préparation de ses états financiers. Voir la rubrique « Méthodes et estimations comptables critiques » du rapport annuel 2025 de la Banque ainsi que les notes 2 et 3 des états financiers consolidés annuels 2025.

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent à la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2026. Il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

GLOSSAIRE

TERMES GÉNÉRAUX

Corrections de valeur pour pertes sur créances – Estimation, par la Banque, des pertes de crédit attendues à la date de clôture. Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue restante d'un instrument financier. Ces corrections de valeur sont principalement liées aux risques liés aux prêts et aux risques hors bilan, y compris les lettres de garantie et certains montants non utilisés des facilités de crédit approuvées.

Couverture – Technique de gestion des risques visant à neutraliser ou à gérer l'exposition aux risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit liés aux opérations bancaires courantes en prenant des positions qui devraient permettre de compenser les variations du marché.

Dérivés – Contrats dont la valeur fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt ou de change, du cours des actions ou du prix des produits de base. Les dérivés permettent de transférer, de modifier ou d'atténuer les risques actuels ou prévus liés aux variations des taux et des prix.

Instruments financiers hors bilan – Divers accords financiers offerts aux clients, qui comprennent notamment pour la Banque les dérivés, les engagements de crédit et les garanties et autres ententes d'indemnisation.

Juste valeur – Correspond au prix estimé qui serait reçu ou payé lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Montant nominal – Montant du capital utilisé pour calculer l'intérêt et les autres montants à verser en vertu de contrats dérivés.

Option – Entente contractuelle entre deux parties, en vertu de laquelle le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'entente est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

Point de base – Correspond à un centième de un pour cent.

Prêts dépréciés – Correspondent aux prêts pour lesquels un ou plusieurs événements ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimatifs du prêt sont survenus ou que les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts hypothécaires Alt A – Prêts hypothécaires consentis à des emprunteurs dont le crédit est irréprochable d'après les critères de crédit à taux préférentiel, mais dont les caractéristiques, comme le ratio prêt-valeur, la documentation d'emprunt ou le type d'occupation ou de propriété, peuvent les rendre inadmissibles aux programmes standards de souscription de risque.

Provisions pour pertes sur créances – Montant porté au débit ou au crédit du résultat permettant d'ajuster les corrections de valeur pour pertes sur créances au titre des actifs financiers productifs et dépréciés et les ramener au niveau approprié.

Résultat par action (RPA) – Calculé en divisant le résultat net, moins les dividendes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation. Le RPA dilué est calculé en ajustant le nombre d'actions en circulation aux fins de la conversion éventuelle d'instruments financiers en actions ordinaires.

Revenu net d'intérêt – S'entend du résultat sur les actifs, comme les prêts et les valeurs mobilières, y compris l'intérêt et le revenu de dividende, moins les frais d'intérêt versés sur les passifs, comme les dépôts.

Swap – Entente contractuelle par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée. Les divers swaps conclus par la Banque sont les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises et les swaps sur le rendement total.

Taux d'intérêt effectif – Taux d'actualisation des décaissements ou encaissements de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Valeurs acquises en vertu de conventions de revente et engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat – Achats à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de revente et ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et à des dates prédéterminées. Compte tenu du faible transfert de risque lié à ces achats et à ces ventes, ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts garantis.

Valeur économique du capital – Valeur actualisée de l'actif net de la Banque.

MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Actif productif moyen – L'actif productif moyen comprend les prêts de la Banque, déduction faite des corrections de valeur pour pertes, ainsi que les dépôts portant intérêt auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés (y compris les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente), mais exclut l'actif productif moyen lié aux activités de négociation. Les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Actifs administrés – S'entend surtout des actifs liés aux comptes d'investissement enregistrés et non enregistrés, les actifs de courtage des clients, les fonds communs de placement et les prêts administrés par la Banque dont les clients ont la propriété effective et qui, par conséquent, ne sont pas comptabilisés au bilan de la Banque.

Actifs liquides – Se composent de la trésorerie, des dépôts auprès de banques, des valeurs mobilières et des valeurs acquises en vertu de conventions de revente.

Corrections de valeur pour pertes sur créances en pourcentage du total des prêts – Ratio des corrections de valeur pour pertes sur créances par rapport au total des prêts, y compris les corrections de valeur pour pertes sur créances et les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente.

Lever d'exploitation – Mesure de l'efficacité et écart entre le taux de croissance du revenu total et celui des frais autres que d'intérêt.

Marge nette d'intérêt – Ratio du revenu net d'intérêt sur l'actif productif moyen (fondé sur les soldes quotidiens pour la période) exprimé en pourcentage ou en points de base.

Passifs portant intérêt – Comprennent les dépôts de la Banque, la dette liée aux activités de titrisation et la dette subordonnée utilisées dans les activités de trésorerie de la Banque et les dérivés (y compris les dépôts et les dérivés classés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente), mais excluent les passifs portant intérêt liés aux activités de négociation.

Provision pour pertes sur créances en pourcentage des prêts – Ratio des provisions pour pertes sur créances par rapport aux prêts moyens, y compris les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente. Dans le cas des prêts moyens, y compris les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente, les moyennes sont fondées sur les soldes quotidiens pour la période.

Ratio cours-résultat – Quotient obtenu en divisant le cours de clôture de l'action ordinaire par le résultat de base par action.

Ratio d'efficacité – Mesure de la productivité et du contrôle des coûts, définie comme les frais autres que d'intérêt en pourcentage du revenu total.

Ratio du dividende versé – Défini comme les dividendes déclarés sur les actions ordinaires en pourcentage du résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Rendement de l'action – Quotient obtenu en divisant les dividendes déclarés par action ordinaire par le cours de clôture de l'action ordinaire.

TERMES RELATIFS AU RISQUE ET AUX FONDS PROPRES

Actif pondéré en fonction des risques – Actif calculé en appliquant aux risques au bilan et hors bilan un facteur de pondération du risque. La Banque a recours à des facteurs de pondération du risque standards stipulés par le BSIF, d'après les lignes directrices de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Bâle II – Le deuxième des Accords de Bâle, qui sont des recommandations sur les lois et règlements bancaires publiés par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB). Bâle II a pour but de créer une norme internationale que les organismes de réglementation bancaire peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent des règlements relatifs au montant des fonds propres requis pour protéger les banques contre le risque financier et le risque opérationnel. L'Accord de Bâle II a également introduit l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit.

Bâle III – Ensemble de mesures que le CBCB a élaboré pour renforcer l'Accord de Bâle II ainsi que le contrôle et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Ces mesures ont également introduit les normes de liquidité.

Exposition en cas de défaillance (ECD) – Montant dû par un débiteur attendu au moment de la défaillance.

Fonds propres de catégorie 1 – Formes de fonds comprenant principalement les CET1 et les actions privilégiées.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) – Forme de fonds propres la plus permanente selon Bâle III, comprenant principalement les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite des logiciels et autres immobilisations incorporelles, des actifs nets des régimes de retraite, de la réserve de couverture de flux de trésorerie et de certaines autres déductions stipulées par le BSIF.

Perte en cas de défaillance (PCD) – Pourcentage estimatif de l'ECD représentant le montant dont le recouvrement n'est pas attendu au cours du processus de recouvrement.

Probabilité de défaillance (PD) – Pourcentage estimatif représentant la probabilité de défaillance d'un débiteur au cours d'une période donnée pour une note précise ou pour un lot d'expositions en particulier.

Ratio de levier – Fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres.

Ratio de liquidité à court terme – Mesure du caractère suffisant des actifs liquides de haute qualité disponibles pour satisfaire aux obligations financières à court terme permettant de surmonter une crise grave d'une période de trente jours.

Ratios de fonds propres – Quotient obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres par l'actif pondéré en fonction des risques.

Risque de crédit et de contrepartie – Risque qu'une perte financière puisse survenir si une contrepartie (y compris un débiteur, l'émetteur d'un titre ou le garant d'un titre) à une transaction ne respecte pas entièrement ses obligations financières ou contractuelles envers la Banque.

Risque opérationnel – Risque de perte ou de dommages résultant d'une défaillance attribuable à des ressources humaines, au caractère inadéquat ou à la défaillance des processus, technologies et systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris le risque juridique, mais déduction faite du risque lié à la réglementation, du risque stratégique et du risque lié à la réputation.

Total des fonds propres – Comprend les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2, déduction faite de certains éléments. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent principalement la dette subordonnée et la tranche admissible des provisions cumulatives collectives sur pertes sur prêts.

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

INTERMÉDIAIRES (NON AUDITÉS)

AU 31 JUILLET 2026 ET POUR LA PÉRIODE CLOSE À CETTE DATE

TABLE DES MATIÈRES

BILAN CONSOLIDÉ	33
ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	34
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	35
ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ	36
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	37

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

1. Information générale	38	10. Capital-actions	50
2. Mode de présentation	40	11. Rémunération fondée sur des actions	51
3. Modifications de méthodes comptables à venir	41	12. Avantages postérieurs à l'emploi	52
4. Valeurs mobilières	42	13. Résultat par action	52
5. Prêts et corrections de valeur pour pertes sur créances	42	14. Instruments financiers – juste valeur	53
6. Titrisation et entités structurées	47	15. Revenu lié aux instruments financiers	53
7. Logiciels, autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	48	16. Passifs éventuels	53
8. Dépôts	49	17. Charges de dépréciation et de restructuration	54
9. Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	49		

BILAN CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Actif			
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques		73 248 \$	57 769 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		1 336 582	1 257 750
Valeurs mobilières	4 et 6		
Au coût amorti		3 687 072	3 119 046
À la juste valeur par le biais du résultat net		3 273 807	4 384 240
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		454 327	276 660
		7 415 206	7 779 946
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		4 052 073	4 007 686
Prêts	5, 6 et 9		
Personnels		1 417 926	1 975 613
Hypothécaires résidentiels		12 942 735	16 131 795
Commerciaux		18 076 712	17 906 832
		32 437 373	36 014 240
Corrections de valeur pour pertes sur prêts		(161 886)	(176 330)
		32 275 487	35 837 910
Actifs détenus en vue de la vente	9	3 704 423	—
Autres			
Dérivés		122 247	285 446
Immobilisations corporelles	7	52 148	83 597
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	7	133 731	182 055
Actif d'impôt différé		227 810	149 656
Autres actifs		468 928	505 881
		1 004 864	1 206 635
		49 861 883 \$	50 147 696 \$
Passif et capitaux propres			
Dépôts	8 et 9		
Particuliers		15 233 893	21 206 691
Entreprises, banques et autres		1 637 232	2 791 903
		16 871 125	23 998 594
Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente	9	7 877 767	—
Autres			
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		3 101 929	3 296 412
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		3 421 178	3 869 657
Dérivés		156 073	282 184
Passif d'impôt différé		72 501	66 946
Autres passifs		1 050 771	1 368 480
		7 802 452	8 883 679
Dettes liées aux activités de titrisation	6	14 254 539	14 052 700
Dettes subordonnées		308 275	330 903
Capitaux propres			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	10	245 682	245 682
Actions ordinaires	10	1 217 420	1 205 807
Résultats non distribués		1 244 465	1 352 215
Cumul des autres éléments du résultat global		35 493	72 185
Réserve pour rémunération fondée sur des actions	11	4 665	5 931
		2 747 725	2 881 820
		49 861 883 \$	50 147 696 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action (non audité)	Notes	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
		31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Revenu d'intérêt et de dividendes	15					
Prêts		475 814 \$	458 643 \$	484 400 \$	1 415 596 \$	1 456 815 \$
Valeurs mobilières		30 767	30 821	31 067	89 212	83 711
Dépôts auprès de banques		8 884	7 653	8 914	23 803	33 447
Autres		788	369	1 095	1 545	2 231
		516 253	497 486	525 476	1 530 156	1 576 204
Frais d'intérêt	15					
Dépôts		202 063	194 812	223 388	597 607	678 300
Dette liée aux activités de titrisation		114 401	106 579	100 796	328 325	297 315
Dette subordonnée		4 590	4 443	4 589	13 623	13 614
Autres, incluant les dérivés		5 745	6 626	10 824	21 258	32 708
		326 799	312 460	339 597	960 813	1 021 937
Revenu net d'intérêt		189 454	185 026	185 879	569 343	554 267
Autres revenus						
Revenus tirés des instruments financiers		7 504	6 141	15 854	23 933	48 091
Revenus tirés des fonds communs de placement		11 066	10 844	10 543	33 132	31 511
Commissions sur prêts		10 086	9 694	9 452	29 366	29 827
Frais de service		5 312	5 536	6 122	16 993	18 843
Revenus tirés des services de cartes		5 886	6 048	5 663	18 592	17 794
Frais et commissions de courtage en valeurs mobilières		3 668	4 516	4 855	11 568	12 696
Frais tirés des comptes d'investissement		2 420	2 328	2 556	7 153	7 758
Revenus d'assurance, montant net		948	687	1 347	2 847	3 507
Profit à la vente d'actifs administrés		—	—	—	—	875
Perte nette sur la transaction visant les prêts syndiqués	1	—	(22 508)	—	(22 508)	—
Autres		5 390	5 343	4 538	16 525	13 793
		52 280	28 629	60 930	137 601	184 695
Revenu total		241 734	213 655	246 809	706 944	738 962
Provisions pour pertes sur créances	5	25 569	26 872	11 128	68 944	42 996
Frais autres que d'intérêt						
Salaires et avantages du personnel	11 et 12	90 854	91 017	96 693	284 578	286 048
Frais d'occupation de locaux et technologie		54 212	54 206	53 908	163 420	156 643
Charges de dépréciation et de restructuration	17	27 535	31 216	2 909	119 961	7 158
Coûts de transaction et de conversion		8 432	5 067	—	24 514	—
Autres		38 880	37 986	36 249	114 306	111 401
		219 913	219 492	189 759	706 779	561 250
Résultat avant impôts sur le résultat		(3 748)	(32 709)	45 922	(68 779)	134 716
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat		(5 295)	(12 122)	8 459	(29 242)	26 323
Résultat net		1 547 \$	(20 587) \$	37 463 \$	(39 537) \$	108 393 \$
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	10	5 249	1 936	5 249	12 434	12 434
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires		(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 959 \$
Résultat par action	13					
de base		(0,08) \$	(0,50) \$	0,73 \$	(1,16) \$	2,17 \$
dilué		(0,08) \$	(0,50) \$	0,73 \$	(1,16) \$	2,17 \$
Dividendes par action ordinaire		0,47 \$	0,47 \$	0,47 \$	1,41 \$	1,41 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Résultat net	1 547 \$	(20 587) \$	37 463 \$	(39 537) \$	108 393 \$
Autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat					
Éléments qui peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Variation nette des titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	864	(2 328)	(497)	(1 623)	487
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(6)	(38)	(185)	(284)	(488)
	858	(2 366)	(682)	(1 907)	(1)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(2 149)	(22 998)	(19 598)	(37 824)	(5 553)
Écarts de conversion, montant net					
Profits (pertes) de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net	42 919	(3 294)	6 778	(209)	(6 971)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	(30 702)	1 951	(5 348)	3 248	(7 676)
	12 217	(1 343)	1 430	3 039	(14 647)
	10 926	(26 707)	(18 850)	(36 692)	(20 201)
Éléments qui ne peuvent ultérieurement être reclassés à l'état du résultat consolidé					
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	2 698	592	2 410	5 832	2 713
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	677	86	606	1 519	1 611
	3 375	678	3 016	7 351	4 324
Total des autres éléments du résultat global, après impôts sur le résultat	14 301	(26 029)	(15 834)	(29 341)	(15 877)
Résultat global	15 848 \$	(46 616) \$	21 629 \$	(68 878) \$	92 516 \$

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT – AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente la charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se rapportant à chaque composante des autres éléments du résultat global.

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Variation nette des titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	312 \$	(839) \$	(179) \$	(584) \$	175 \$
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(2)	(14)	(67)	(102)	(176)
	310	(853)	(246)	(686)	(1)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(774)	(8 280)	(7 059)	(13 618)	(2 001)
Écarts de conversion, montant net					
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger	—	—	—	—	9 067
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel	972	213	868	2 100	977
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	244	31	218	547	580
	752 \$	(8 889) \$	(6 219) \$	(11 657) \$	8 622 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes	Pour les neuf mois clos les	
		31 juillet 2026	31 juillet 2025
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres au début de la période	10	245 682 \$	245 554 \$
Vente d'autres instruments de capitaux propres autodétenus, montant net		—	128
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres à la fin de la période		245 682	245 682
Actions ordinaires au début de la période	10	1 205 807	1 187 107
Émission d'actions ordinaires		11 613	8 531
Actions ordinaires à la fin de la période		1 217 420	1 195 638
Résultats non distribués au début de la période		1 352 215	1 307 747
Résultat net		(39 537)	108 393
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres		(12 434)	(12 434)
Dividendes sur actions ordinaires		(63 130)	(62 209)
Profits à la réévaluation des régimes d'avantages du personnel		5 832	2 713
Profits nets sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		1 519	1 611
Vente d'autres instruments de capitaux propres autodétenus, montant net		—	6
Résultats non distribués à la fin de la période		1 244 465	1 345 827
Cumul des autres éléments du résultat global au début de la période		72 185	81 235
Pertes de change latentes sur les investissements dans des établissements à l'étranger, montant net		(209)	(6 971)
Profits nets (pertes nettes) sur les couvertures des investissements dans des établissements à l'étranger		3 248	(7 676)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(37 824)	(5 553)
Profits latents nets (pertes latentes nettes) sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(1 623)	487
Reclassement en résultat net des profits nets sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(284)	(488)
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de la période		35 493	61 034
Réserve de rémunération fondée sur des actions au début de la période		5 931	6 841
Variation nette de la rémunération fondée sur des actions		(1 266)	448
Réserve de rémunération fondée sur des actions à la fin de la période		4 665	7 289
Total des capitaux propres		2 747 725 \$	2 855 470 \$

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

En milliers de dollars canadiens (non audité)	Au 31 juillet 2026	Au 31 juillet 2025
Couvertures de flux de trésorerie	26 939 \$	53 197 \$
Conversion des établissements à l'étranger	8 753	7 314
Titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(199)	523
	35 493 \$	61 034 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ ^{(1) (2)}

		Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
		31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
En milliers de dollars canadiens (non audité)	Notes					
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation						
Résultat net		1 547 \$	(20 587) \$	37 463 \$	(39 537) \$	108 393 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :						
Provisions pour pertes sur créances	5	25 569	26 872	11 128	68 944	42 996
Impôt différé		(20 243)	(19 171)	(2 392)	(59 727)	(1 444)
Dépréciation des logiciels et immobilisations incorporelles, et des immobilisations corporelles		576	1 231	657	29 806	2 106
Amortissement des immobilisations corporelles		4 529	4 532	4 343	13 561	12 852
Amortissement des logiciels et autres immobilisations incorporelles		17 772	17 514	7 101	50 063	20 551
Variation des actifs et des passifs d'exploitation :						
Prêts		(240 850)	511 197	(157 975)	(138 256)	(572 960)
Valeurs mobilières à la juste valeur par le biais du résultat net		676 019	474 505	(10 038)	1 110 433	(933 765)
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(1 180 911)	212 421	(82 497)	(44 387)	(387 663)
Intérêts courus à recevoir et à payer		(44 673)	35 744	(33 806)	(1 462)	68 184
Dérivés, montant net		146 547	55 935	102 073	70 491	(96 687)
Dépôts		(13 645)	126 149	450 964	405 752	1 161 344
Engagements au titre des valeurs vendues à découvert		28 676	(693 795)	(318 517)	(194 483)	778 242
Engagements au titre des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		425 226	16 609	506 504	(448 479)	305 801
Dette liée aux activités de titrisation		109 592	276 462	(15 439)	201 839	350 032
Autres, montant net		(103 923)	(109 404)	(15 737)	(69 945)	(67 635)
		(168 192)	916 214	483 832	954 613	790 347
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Paieement d'obligations locatives		(4 417)	(4 523)	(4 496)	(13 480)	(13 599)
Vente (achat) de dette subordonnée, montant net		(7 305)	(1 441)	2 424	(22 913)	848
Vente de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net	10	—	—	60	—	134
Produit de l'émission d'actions ordinaires, montant net	10	2 061	2 496	16	8 366	7
Dividendes et autres distributions		(25 829)	(22 430)	(23 661)	(73 696)	(66 119)
		(35 490)	(25 898)	(25 657)	(101 723)	(78 729)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Variation des valeurs mobilières au coût amorti						
Acquisitions		(1 004 573)	(1 522 530)	(1 578 633)	(3 265 301)	(3 727 497)
Produit à la vente et à l'échéance		1 323 785	616 459	1 652 759	2 697 967	2 967 660
Variations des valeurs mobilières à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global						
Acquisitions		(354 960)	(309 049)	(197 233)	(1 010 487)	(581 921)
Produit à la vente et à l'échéance		253 853	308 609	172 561	831 963	477 516
Acquisitions d'immobilisations corporelles et de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles		(4 067)	(4 536)	(14 794)	(13 476)	(29 489)
Variation des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques		(1 721)	19 090	(478 336)	(78 832)	202 101
		212 317	(891 957)	(443 676)	(838 166)	(691 630)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques						
		2 887	(216)	604	755	2 327
Variation nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques						
		11 522	(1 857)	15 103	15 479	22 315
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques au début de la période						
		61 726	63 583	60 531	57 769	53 319
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès de banques à la fin de la période						
		73 248 \$	61 726 \$	75 634 \$	73 248 \$	75 634 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :						
Intérêts versés au cours de la période		379 248 \$	276 874 \$	376 672 \$	985 542 \$	973 813 \$
Intérêts reçus au cours de la période		524 037 \$	490 771 \$	533 069 \$	1 539 305 \$	1 568 957 \$
Dividendes reçus au cours de la période		627 \$	835 \$	573 \$	2 055 \$	1 764 \$
Impôts sur le résultat payés (recouvrés) au cours de la période		(15 651) \$	29 826 \$	(15 031) \$	24 901 \$	34 957 \$

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

(1) Comprend les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés à des actifs détenus en vue de la vente au bilan consolidé. Les variations du bilan d'une période à l'autre reflètent donc ces reclassements hors trésorerie et, par conséquent, n'ont aucune incidence sur l'état des flux de trésorerie consolidé, où les flux de trésorerie continuent d'être présentés en fonction de leur nature.

(2) Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS INTERMÉDIAIRES

Tous les montants des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire (non audité).

1. INFORMATION GÉNÉRALE

La Banque Laurentienne du Canada (la « Banque Laurentienne » ou la « Banque ») offre des services financiers à ses clients particuliers, commerciaux et institutionnels. La Banque exerce ses activités au Canada et aux États-Unis.

La Banque est la société mère ultime du Groupe. La Banque est une banque à charte de l'annexe 1 de la *Loi sur les banques* (Canada). Son siège social est situé à Montréal, au Canada. Les actions ordinaires de la Banque (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour la période close le 31 juillet 2026 ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 août 2026.

1.1 TRANSACTIONS ANNONCÉES LE 2 DÉCEMBRE 2025

Le 2 décembre 2025, la Banque Laurentienne a annoncé une accélération importante de son plan stratégique 2024 pour effectuer un virage vers un modèle de banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises (PME). Cette transformation positionnera la Banque Laurentienne en tant que banque à vocation commerciale axée sur les prêts immobiliers commerciaux, le financement d'inventaire et d'équipement, les services intermédiaires et les activités liées aux marchés des capitaux.

La Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la « Banque Nationale ») a conclu une entente définitive concernant l'acquisition des portefeuilles visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les particuliers/PME »). La Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une entente définitive concernant la vente à la Banque Nationale du portefeuille de prêts syndiqués de la Banque Laurentienne (la « transaction visant les prêts syndiqués » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions avec la Banque Nationale »).

En parallèle, la Banque Fairstone du Canada (la « Banque Fairstone »), le plus important prêteur alternatif au Canada et une banque de l'annexe I, a conclu une entente définitive (la « convention relative à la transaction d'acquisition ») visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de la Banque Laurentienne (les « actions de la Banque Laurentienne ») émises et en circulation (la « transaction d'acquisition » et, collectivement avec la transaction visant les particuliers/PME, les « transactions »).

Transaction d'acquisition de la Banque Fairstone

Conformément aux modalités de la convention relative à la transaction d'acquisition, la Banque Fairstone fera l'acquisition de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Banque Laurentienne au prix de 40,50 \$ chacune, payable en espèces, ce qui représente une prime d'environ 20 % par rapport au cours de clôture des actions de la Banque Laurentienne de 33,76 \$ à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le 1^{er} décembre 2025, dernier jour de Bourse avant l'annonce de la transaction d'acquisition, et une prime d'environ 22 % par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de la Banque Laurentienne pour la période se terminant le 1^{er} décembre 2025. La contrepartie en espèces totale payable aux termes de la transaction d'acquisition s'élève à environ 1,9 milliard \$. La transaction d'acquisition procurera aux porteurs d'actions de la Banque Laurentienne (les « actionnaires de la Banque Laurentienne ») une liquidité immédiate et une valeur garantie.

La transaction d'acquisition a été soumise à l'approbation de 66 % des voix exprimées par les actionnaires de la Banque Laurentienne lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Banque Laurentienne (l'« assemblée ») qui s'est tenue le 5 février 2026 afin d'approuver une modification des règlements administratifs de la Banque Laurentienne visant à permettre l'acquisition des actions de la Banque Laurentienne conformément aux modalités de la convention relative à la transaction d'acquisition. La résolution spéciale requise a été approuvée lors de l'assemblée, tel qu'il est décrit à la rubrique « Sommaire des nouveautés concernant les Transactions » ci-après.

Une indemnité de dédit de 40 millions \$ serait payable par la Banque Laurentienne à la Banque Fairstone dans certaines circonstances. Une indemnité de rupture inversée de 40 millions \$ serait payable par la Banque Fairstone à la Banque Laurentienne dans certaines circonstances, notamment dans le cas où les approbations des organismes de réglementation clés ne seraient pas obtenues avant la date butoir.

La transaction d'acquisition est subordonnée à la clôture de la transaction visant les particuliers/PME et sa clôture aura lieu par suite de la clôture de la transaction visant les particuliers/PME, ou immédiatement après celle-ci, sous réserve des conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés. La transaction d'acquisition n'est subordonnée à aucune condition de financement.

Une fois les transactions finalisées, les actions de la Banque Laurentienne devraient être radiées de la cote de la TSX. Toutefois, les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13, les actions privilégiées de catégorie A à taux fixe rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 17, les billets avec remboursement de capital à recours limité à 5,30 %, série 1 et les billets à 5,095 % (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) de la Banque Laurentienne devraient demeurer en circulation conformément à leurs modalités après la réalisation des transactions. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 13, de la Banque Laurentienne seront toujours inscrites à la cote de la TSX et, par conséquent, la Banque Laurentienne continuera d'être un émetteur assujéti en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières après la réalisation des transactions.

Transactions avec la Banque Nationale

Avant la clôture de la transaction d'acquisition, la Banque Nationale acquerra dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME certains actifs et assumera certains passifs liés au secteur des services bancaires aux particuliers et aux PME dont la Banque Laurentienne se retire aux termes d'une convention d'achat d'actifs définitive conclue en même temps que la convention relative à la transaction d'acquisition (la « convention visant les particuliers/PME »). Au 31 juillet 2026, les prêts et les dépôts des particuliers totalisaient environ 2,8 milliards \$ et 6,6 milliards \$, respectivement, alors que les prêts et les dépôts des PME totalisaient environ 0,9 milliard \$ et 0,9 milliard \$, respectivement. La Banque Nationale prendra également en charge l'entente de distribution pour certains fonds communs de placement qui comportaient des actifs administrés sous-jacents d'environ 3,5 milliards \$ au 31 juillet 2026.

La clôture de la transaction visant les particuliers/PME est subordonnée à la satisfaction de l'ensemble des conditions préalables à la clôture de la transaction d'acquisition ou à la renonciation à ces conditions, et aura lieu avant la clôture de la transaction d'acquisition. La convention visant les particuliers/PME comprend les modalités habituelles pour les transactions de cette nature. La transaction visant les particuliers/PME n'est pas subordonnée à l'approbation des actionnaires de la Banque Laurentienne, mais est subordonnée aux conditions de clôture habituelles, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation clés.

Aucun des employés ni aucune des succursales aux particuliers de la Banque Laurentienne ne sera transféré à la Banque Nationale. La Banque Laurentienne sera responsable de la fermeture de ses succursales et de la cessation d'emploi de certains employés (ou de leur réaffectation à un autre secteur d'activité ou au sein de la Banque Fairstone ou des membres de son groupe).

Une indemnité de dédit de 10 millions \$ serait payable par la Banque Laurentienne à la Banque Nationale dans certaines circonstances. Une indemnité de rupture inversée de 10 millions \$ serait payable par la Banque Nationale à la Banque Laurentienne dans certaines circonstances, notamment celles où les approbations des organismes de réglementation clés ne seraient pas obtenues avant la date butoir.

Séparément, et parallèlement à la signature de la convention visant les particuliers/PME, la Banque Laurentienne et la Banque Nationale ont également conclu une convention d'achat de prêts définitive concernant la transaction visant les prêts syndiqués. La transaction visant les prêts syndiqués a été clôturée le 17 février 2026. Voir la rubrique « Sommaire des nouveautés concernant les Transactions » ci-après pour plus de précisions. La clôture de la transaction visant les prêts syndiqués n'était pas subordonnée à la clôture de la transaction visant les particuliers/PME ou de la transaction d'acquisition.

Les transactions avec la Banque Nationale seront réglées entièrement en trésorerie et équivalents de trésorerie, la contrepartie finale étant fondée sur les soldes à la clôture. La contrepartie finale de la transaction visant les prêts syndiqués correspondait au solde des prêts acquis à la clôture, diminué de 50 millions \$. Le prix d'achat total de la transaction visant les particuliers/PME (y compris la prime connexe) et de la transaction visant les prêts syndiqués (y compris l'escompte connexe) devrait se rapprocher de la valeur comptable nette.

Sommaire des nouveautés concernant les Transactions

Le 5 février 2026, lors de l'assemblée, les actionnaires ordinaires de la Banque ont voté en faveur de la transaction d'acquisition aux termes de laquelle la Banque Fairstone du Canada acquerra la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque. La résolution spéciale, qui exigeait une approbation par au moins 66 ⅔ % des voix exprimées, a été approuvée avec 98,8 % des voix en faveur de la résolution.

Le 17 février 2026, la Banque a clôturé la vente de son portefeuille de prêts syndiqués à la Banque Nationale du Canada (la « transaction visant les prêts syndiqués »). À la date de clôture, le solde du principal des prêts syndiqués était de 705,7 millions \$. Dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, certains autres passifs ont également été pris en charge par la Banque Nationale. La contrepartie en espèces totale reçue à la clôture par la Banque Laurentienne s'élevait à 646,2 millions \$ et tenait compte d'un escompte de 50,0 millions \$ sur le solde des prêts syndiqués et de la prise en charge de certains passifs. Conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*, la Banque a décomptabilisé les prêts syndiqués ainsi que les corrections de valeur pour pertes sur créances associées lors de la clôture de la transaction visant les prêts syndiqués. Les corrections de valeur pour pertes sur créances associées au portefeuille de prêts syndiqués à la date de décomptabilisation étaient de 26,2 millions \$. Au deuxième trimestre 2026, la Banque a comptabilisé une perte nette de 22,5 millions \$ (16,6 millions \$ après impôts sur le résultat) dans le cadre de la transaction visant les prêts syndiqués, ce qui prend en compte l'escompte susmentionné et l'incidence de la reprise des corrections de valeur pour pertes sur créances comptabilisées antérieurement. La perte nette a été comptabilisée dans les produits autres que d'intérêt à l'état du résultat consolidé.

En date du 8 mai 2026, le Bureau de la concurrence a terminé sa revue de la transaction visant les particuliers/PME et de la transaction d'acquisition. Les conditions d'approbation de la clôture des deux transactions en vertu de la *Loi sur la concurrence* ont été satisfaites, pourvu qu'il n'y ait aucun changement de circonstances touchant le Bureau de la concurrence.

Le 26 juin 2026, la Banque a annoncé que le ministre fédéral des Finances avait approuvé la transaction d'acquisition. Les transactions ont également reçu les approbations nécessaires du BSIF.

Les parties prévoient que la clôture des transactions aura lieu d'ici la fin de 2026, sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture restantes ou de la renonciation à celles-ci, ainsi que de l'achèvement, avant la clôture, de certaines activités d'intégration.

Sommaire des incidences comptables liées à ces transactions

En date du 2 décembre 2025, la Banque a classé les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale comme groupe destiné à être cédé détenu en vue de la vente. Ce classement reflète l'évaluation de la direction selon laquelle les critères de classement en vertu d'IFRS 5 ont été respectés, y compris l'engagement de la Banque à l'égard de la vente, de la disponibilité des actifs pour leur transfert immédiat dans leur état actuel, et de l'attente que les transactions avec la Banque Nationale soient clôturées dans l'année

suivant la date du classement. À la suite de la clôture de la transaction visant les prêts syndiqués au cours du deuxième trimestre 2026, seuls les actifs et les passifs liés à la transaction visant les particuliers/PME demeuraient classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et en tant que passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, au 31 juillet 2026. De plus amples renseignements sur les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont fournis à la note 9 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Les activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME de la Banque ne constituent pas une unité génératrice de trésorerie distincte et, par conséquent, ne répondent pas à la définition d'activité abandonnée selon IFRS 5. Les résultats connexes continuent donc d'être présentés dans les activités poursuivies.

En ce qui concerne les transactions annoncées le 2 décembre 2025, la Banque a comptabilisé des coûts de transaction et de conversion au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026 qui sont attribuables à la réalisation de ces transactions. Ces coûts se rapportent principalement aux frais juridiques, aux honoraires professionnels et aux autres dépenses supplémentaires engagées en conséquence directe de ces transactions. Certains coûts conditionnels à la clôture de ces transactions seront comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés au cours des périodes ultérieures.

Au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque a également comptabilisé des charges de restructuration et de dépréciation découlant de son virage stratégique vers une banque commerciale spécialisée et de son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. Dans le cadre de cette transition, la direction a réévalué la recouvrabilité de certains actifs non financiers et comptabilisé des provisions relatives aux changements opérationnels prévus. Ces charges comprennent principalement la dépréciation des actifs au titre de droits d'utilisation et des améliorations locatives touchés par le retrait des activités connexes, les provisions pour contrats déficitaires et les coûts inévitables aux termes des accords contractuels liés aux activités visant les particuliers et les PME, les indemnités de départ et les coûts liés aux avantages du personnel associés à la réduction des effectifs prévue, et la dépréciation et l'amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont également été établis conformément à la *Loi sur les banques* et aux exigences du BSIF.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 préparés selon les IFRS. Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers en plus des informations importantes sur les méthodes comptables présentées à la note 2.1 ci-après.

Les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, soit la monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués au moyen de sa monnaie fonctionnelle, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

2.1 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables décrites à la note 3 des états financiers consolidés annuels ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires. Une exception concerne la méthode comptable applicable aux actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente décrite ci-dessous, laquelle a été appliquée au cours de la période considérée suivant l'annonce des transactions le 2 décembre 2025, conformément à IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Actifs détenus en vue de la vente et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

La Banque classe les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente lorsque leur valeur comptable devrait être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le classement d'un actif non courant comme détenu en vue de la vente exige qu'un actif ou un groupe destiné à être cédé soit disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, que sa vente soit hautement probable, que la direction se soit engagée à l'égard d'un plan de vente, et qu'un programme actif pour trouver un acheteur et mener à bien le plan ait été entrepris. Sous réserve de certaines exceptions prévues en vertu d'IFRS 5, la clôture de la vente devrait être réalisée dans un délai d'un an.

Une fois classés comme détenus en vue de la vente, les actifs et les groupes destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les exigences d'IFRS 5 relatives à l'évaluation s'appliquent uniquement aux actifs non courants inclus dans le groupe destiné à être cédé faisant partie du champ d'application de la norme. Les actifs financiers et les passifs financiers inclus dans le groupe destiné à être cédé continuent d'être comptabilisés et évalués selon IFRS 9, *Instruments financiers*, puisqu'IFRS 5 n'entraîne pas de modification aux exigences de comptabilisation et d'évaluation applicables aux instruments financiers. L'amortissement des actifs non courants cesse à partir de la date du classement. De plus, les pertes de valeur découlant de l'évaluation initiale ou de l'évaluation ultérieure par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont comptabilisées en résultat net. Elles sont d'abord affectées au goodwill, puis aux actifs non courants au sein du groupe destiné à être cédé. Toute augmentation ultérieure de la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisée jusqu'à concurrence du montant

des pertes de valeur comptabilisé antérieurement. Les actifs et les passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément au bilan consolidé de la Banque.

2.2 JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

La préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires exige de la direction qu'elle formule des jugements, des estimations et des hypothèses importants ayant une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus, charges et d'autres informations connexes. Les estimations faites par la direction sont fondées sur des données historiques et d'autres hypothèses jugées raisonnables.

Des jugements ont été posés, et des estimations et des hypothèses ont été formulées, notamment à l'égard des éléments comptables suivants et sont traités comme il est mentionné dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 :

Juste valeur des instruments financiers	Notes 3 et 22	Avantages postérieurs à l'emploi	Notes 3 et 18
Corrections de valeur pour pertes sur créances	Notes 3 et 6	Impôts sur le résultat	Notes 3 et 19
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	Notes 3 et 9	Provisions et passifs éventuels	Notes 3 et 27

De plus, des jugements, estimations et hypothèses comptables importants ont été formulés concernant les actifs détenus en vue de la vente et les passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente, comme décrit ci-dessous.

En raison des incertitudes inhérentes et du degré élevé de subjectivité qui caractérisent la comptabilisation ou l'évaluation des éléments énumérés précédemment, les résultats des prochaines périodes pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées, ce qui pourrait faire en sorte que les jugements et les estimations diffèrent considérablement des jugements et des estimations formulés par la direction aux fins de l'établissement des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Jugements critiques dans le classement des actifs détenus en vue de la vente et des passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

La direction doit exercer des jugements importants pour déterminer si les critères pour le classement comme détenu en vue de la vente ont été respectés. Ce jugement consiste notamment à apprécier si une vente est hautement probable, ce qui dépend de l'existence des approbations appropriées, d'accords exécutoires et des conditions de clôture habituelles ainsi que de la probabilité que ces conditions soient remplies dans les délais prévus. La direction apprécie également si les actifs ou le groupe destiné à être cédé sont disponibles à la vente immédiatement, dans leur état actuel, et si la Banque s'est engagée à l'égard d'un plan de vente et a entrepris les mesures nécessaires pour conclure la transaction. Le calendrier prévu pour la conclusion de la transaction, notamment des processus d'approbation réglementaire, constitue un élément important de cette évaluation. La direction réévalue ces facteurs en continu afin de confirmer que le classement en tant qu'actifs détenus en vue de la vente reste pertinent à chaque date de clôture.

Au 31 juillet 2026, la direction a conclu que les actifs et les passifs vendus à la Banque Nationale dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME remplissent les critères de classement comme groupe destiné à être cédé. Voir la note 9 pour plus de précisions.

Incidence de la conjoncture économique sur les jugements, estimations et hypothèses

La préparation de l'information financière exige de la direction qu'elle formule des jugements et fasse des estimations qui sont intrinsèquement influencés par les hypothèses concernant la conjoncture économique future. Le contexte macroéconomique demeure très incertain en raison de la persistance des tensions géopolitiques, de l'évolution des politiques commerciales et de la volatilité à l'échelle des marchés financiers mondiaux. Les développements récents, y compris l'évolution des politiques économiques et commerciales des États-Unis, continuent d'influer sur les attentes en matière de croissance économique et de contribuer à l'incertitude entourant les perspectives économiques canadiennes et américaines. Cette conjoncture pourrait influencer sur les activités commerciales, les conditions du crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues de la Banque. La Banque continue de suivre de près l'évolution de la conjoncture économique et réévalue régulièrement les informations prospectives et les hypothèses utilisées dans la préparation de ses états financiers.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes et des modifications aux normes existantes qui s'appliquent pour la Banque à divers exercices ouverts à compter du 1^{er} novembre 2026. Il n'y a eu aucune mise à jour importante des méthodes comptables à venir présentées à la note 4 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

4. VALEURS MOBILIÈRES

Qualité du crédit

Au 31 juillet 2026, les titres d'emprunt au coût amorti et à la JVAERG étaient classés au stade 1, la note de crédit à laquelle ils se rapportaient étant principalement considérée comme étant à faible risque aux fins de la notation interne du risque de la Banque.

Valeurs mobilières au coût amorti

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Valeurs mobilières émises ou garanties		
par le Canada ⁽¹⁾	1 170 685 \$	886 119 \$
par des provinces	2 153 593	1 744 391
par des municipalités	51 666	154 372
Autres titres d'emprunt	311 128	334 164
	3 687 072 \$	3 119 046 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Valeurs mobilières à la JVAERG

Le tableau ci-dessous présente les profits et pertes latents cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global :

	Au 31 juillet 2026				Au 31 octobre 2025			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières émises ou garanties								
par le Canada ⁽¹⁾	415 774 \$	1 055 \$	1 364 \$	415 465 \$	239 883 \$	3 011 \$	3 \$	242 891 \$
par des provinces	3 948	39	1	3 986	2 052	56	—	2 108
par des municipalités	710	5	—	715	755	3	—	758
Autres titres d'emprunt	3 250	4	8	3 246	2 188	13	—	2 201
Actions ordinaires et autres valeurs mobilières	18 056	12 859	—	30 915	17 909	10 793	—	28 702
	441 738 \$	13 962 \$	1 373 \$	454 327 \$	262 787 \$	13 876 \$	3 \$	276 660 \$

(1) Comprennent les titres adossés à des créances hypothécaires qui sont entièrement garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titres de capitaux propres désignés à la JVAERG

La Banque a désigné certains titres de capitaux propres comme étant à la JVAERG, sans reclassement ultérieur des profits ou des pertes dans le résultat net.

	Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Juste valeur au début de la période	28 702 \$	26 333 \$
Variation de la juste valeur	2 066	2 192
Désignés à la JVAERG	147	418
Juste valeur à la fin de la période	30 915 \$	28 943 \$

5. PRÊTS ET CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES SUR CRÉANCES

Au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025, les prêts étaient comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, comme il est décrit à la note 3 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Établir et évaluer les pertes de crédit attendues

Pour des renseignements additionnels sur l'évaluation des pertes de crédit attendues, voir la note 6 des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Exposition au risque de crédit ⁽¹⁾

Le tableau qui suit présente la valeur comptable brute et nette des prêts et des risques hors bilan, en fonction de la qualité du crédit et du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti.

	Au 31 juillet 2026				Au 31 octobre 2025			
	Productifs		Dépréciés	Total	Productifs		Dépréciés	Total
	Stade 1	Stade 2	Stade 3		Stade 1	Stade 2	Stade 3	
Prêts personnels								
Risque très faible	1 409 668 \$	109 \$	— \$	1 409 777 \$	1 512 146 \$	166 \$	— \$	1 512 312 \$
Risque faible	249 481	15 617	—	265 098	183 028	24 114	—	207 142
Risque moyen	217 496	89 950	—	307 446	124 881	120 022	—	244 903
Risque élevé	—	17 102	—	17 102	—	6 140	—	6 140
Défaillance	—	—	3 631	3 631	—	—	5 116	5 116
Valeur comptable brute	1 876 645	122 778	3 631	2 003 054	1 820 055	150 442	5 116	1 975 613
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 572	9 435	1 208	14 215	4 619	11 883	2 241	18 743
Valeur comptable nette	1 873 073 \$	113 343 \$	2 423 \$	1 988 839 \$	1 815 436 \$	138 559 \$	2 875 \$	1 956 870 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Risque très faible	10 791 030 \$	— \$	— \$	10 791 030 \$	12 998 894 \$	— \$	— \$	12 998 894 \$
Risque faible	1 914 379	5 515	—	1 919 894	1 570 811	12 442	—	1 583 253
Risque moyen	1 623 897	530 537	—	2 154 434	800 189	584 898	—	1 385 087
Risque élevé	—	194 912	—	194 912	—	108 350	—	108 350
Défaillance	—	—	54 168	54 168	—	—	56 211	56 211
Valeur comptable brute	14 329 306	730 964	54 168	15 114 438	15 369 894	705 690	56 211	16 131 795
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	2 689	7 828	2 914	13 431	3 361	9 145	3 578	16 084
Valeur comptable nette	14 326 617 \$	723 136 \$	51 254 \$	15 101 007 \$	15 366 533 \$	696 545 \$	52 633 \$	16 115 711 \$
Prêts commerciaux								
Risque très faible	3 119 468 \$	1 501 \$	— \$	3 120 969 \$	3 512 299 \$	10 522 \$	— \$	3 522 821 \$
Risque faible	9 705 323	207 030	—	9 912 353	9 163 203	170 823	—	9 334 026
Risque moyen	4 150 626	573 755	—	4 724 381	3 298 522	793 702	—	4 092 224
Risque élevé	—	881 828	—	881 828	—	593 145	—	593 145
Défaillance	—	—	335 054	335 054	—	—	364 616	364 616
Valeur comptable brute	16 975 417	1 664 114	335 054	18 974 585	15 974 024	1 568 192	364 616	17 906 832
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	41 087	34 419	78 285	153 791	43 759	27 324	70 420	141 503
Valeur comptable nette	16 934 330 \$	1 629 695 \$	256 769 \$	18 820 794 \$	15 930 265 \$	1 540 868 \$	294 196 \$	17 765 329 \$
Total des prêts								
Valeur comptable brute	33 181 368 \$	2 517 856 \$	392 853 \$	36 092 077 \$	33 163 973 \$	2 424 324 \$	425 943 \$	36 014 240 \$
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	47 348	51 682	82 407	181 437	51 739	48 352	76 239	176 330
Valeur comptable nette	33 134 020 \$	2 466 174 \$	310 446 \$	35 910 640 \$	33 112 234 \$	2 375 972 \$	349 704 \$	35 837 910 \$
Risques hors bilan ⁽²⁾								
Risque très faible	685 699 \$	39 \$	— \$	685 738 \$	1 032 660 \$	78 \$	— \$	1 032 738 \$
Risque faible	1 003 161	13 072	—	1 016 233	889 774	16 433	—	906 207
Risque moyen	793 619	30 900	—	824 519	612 514	42 236	—	654 750
Risque élevé	—	79 364	—	79 364	—	15 368	—	15 368
Défaillance	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des risques	2 482 479	123 375	—	2 605 854	2 534 948	74 115	—	2 609 063
Corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	10 067	2 511	—	12 578	10 864	1 627	—	12 491
Total des risques, montant net	2 472 412 \$	120 864 \$	— \$	2 593 276 \$	2 524 084 \$	72 488 \$	— \$	2 596 572 \$

(1) Comprend les prêts classés comme actifs détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026 ainsi que les expositions hors bilan directement associées aux actifs détenus en vue de la vente. Voir la note 9 pour plus de précisions.

(2) Comprendent les lettres de garantie et certaines tranches non utilisées des facilités de crédit approuvées.

Rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances

Le tableau qui suit présente le rapprochement des corrections de valeur pour pertes sur créances pour chaque catégorie de prêt classé comme étant au coût amorti, en fonction du stade de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues.

Rapprochement trimestriel des corrections de valeur pour pertes sur créances ⁽¹⁾

	Pour le trimestre clos le 31 juillet 2026				Pour le trimestre clos le 31 juillet 2025			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels								
Solde au début de la période	5 176 \$	13 173 \$	1 657 \$	20 006 \$	6 216 \$	21 419 \$	1 773 \$	29 408 \$
Transferts :								
vers le stade 1	2 818	(2 780)	(38)	—	2 041	(1 997)	(44)	—
vers le stade 2	(445)	627	(182)	—	(559)	778	(219)	—
vers le stade 3	(15)	(178)	193	—	(71)	(2 097)	2 168	—
Octrois	278	—	—	278	194	—	—	194
Décomptabilisations	(106)	(749)	(760)	(1 615)	(288)	(1 507)	(808)	(2 603)
Réévaluation des provisions, montant net	(3 171)	343	2 151	(677)	(977)	186	1 990	1 199
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(641)	(2 737)	1 364	(2 014)	340	(4 637)	3 087	(1 210)
Radiations	—	—	(2 816)	(2 816)	—	—	(3 284)	(3 284)
Recouvrements	—	—	1 225	1 225	—	—	1 635	1 635
Change et autres	—	—	(222)	(222)	—	—	(222)	(222)
Solde à la fin de la période	4 535 \$	10 436 \$	1 208 \$	16 179 \$	6 556 \$	16 782 \$	2 989 \$	26 327 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 572 \$	9 435 \$	1 208 \$	14 215 \$	5 189 \$	15 284 \$	2 989 \$	23 462 \$
Total des corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	963	1 001	—	1 964	1 367	1 498	—	2 865
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	4 535 \$	10 436 \$	1 208 \$	16 179 \$	6 556 \$	16 782 \$	2 989 \$	26 327 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	3 162 \$	10 068 \$	3 355 \$	16 585 \$	4 081 \$	10 524 \$	3 191 \$	17 796 \$
Transferts :								
vers le stade 1	1 277	(1 262)	(15)	—	1 029	(1 021)	(8)	—
vers le stade 2	(264)	832	(568)	—	(369)	684	(315)	—
vers le stade 3	—	(507)	507	—	(41)	(952)	993	—
Octrois	209	—	—	209	332	—	—	332
Décomptabilisations	(154)	(383)	(408)	(945)	(345)	(565)	(717)	(1 627)
Réévaluation des provisions, montant net	(1 533)	(910)	1 234	(1 209)	(669)	2 341	797	2 469
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(465)	(2 230)	750	(1 945)	(63)	487	750	1 174
Radiations	—	—	(874)	(874)	—	—	(198)	(198)
Recouvrements	—	—	65	65	—	—	124	124
Change et autres	—	—	(382)	(382)	—	—	(382)	(382)
Solde à la fin de la période	2 697 \$	7 838 \$	2 914 \$	13 449 \$	4 018 \$	11 011 \$	3 485 \$	18 514 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	2 689 \$	7 828 \$	2 914 \$	13 431 \$	3 932 \$	10 883 \$	3 485 \$	18 300 \$
Total des corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	8	10	—	18	86	128	—	214
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	2 697 \$	7 838 \$	2 914 \$	13 449 \$	4 018 \$	11 011 \$	3 485 \$	18 514 \$
Prêts commerciaux								
Solde au début de la période	46 109 \$	34 727 \$	63 986 \$	144 822 \$	60 321 \$	26 960 \$	69 842 \$	157 123 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 816	(3 375)	(441)	—	4 472	(3 728)	(744)	—
vers le stade 2	(1 139)	1 242	(103)	—	(1 434)	2 297	(863)	—
vers le stade 3	(208)	(642)	850	—	(220)	(1 174)	1 394	—
Octrois	3 890	—	—	3 890	4 630	—	—	4 630
Décomptabilisations	(2 384)	(1 262)	(2 168)	(5 814)	(5 390)	(638)	(5 068)	(11 096)
Réévaluation des provisions, montant net	(254)	4 916	26 790	31 452	(7 710)	4 244	21 096	17 630
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	3 721	879	24 928	29 528	(5 652)	1 001	15 815	11 164
Radiations	—	—	(12 321)	(12 321)	—	—	(23 715)	(23 715)
Recouvrements	—	—	877	877	—	—	687	687
Change et autres	353	313	815	1 481	88	6	(317)	(223)
Solde à la fin de la période	50 183 \$	35 919 \$	78 285 \$	164 387 \$	54 757 \$	27 967 \$	62 312 \$	145 036 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	41 087 \$	34 419 \$	78 285 \$	153 791 \$	44 754 \$	27 464 \$	62 312 \$	134 530 \$
Total des corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	9 096	1 500	—	10 596	10 003	503	—	10 506
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	50 183 \$	35 919 \$	78 285 \$	164 387 \$	54 757 \$	27 967 \$	62 312 \$	145 036 \$
Total des risques								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	47 348 \$	51 682 \$	82 407 \$	181 437 \$	53 875 \$	53 631 \$	68 786 \$	176 292 \$
Total des corrections de valeur pour pertes liées aux risques hors bilan	10 067	2 511	—	12 578	11 456	2 129	—	13 585
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	57 415 \$	54 193 \$	82 407 \$	194 015 \$	65 331 \$	55 760 \$	68 786 \$	189 877 \$

(1) Comprend les corrections de valeur pour prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et les corrections de valeur pour risques hors bilan directement associées aux actifs détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026. Voir la note 9 pour plus de précisions.

(2) Voir la note 1 pour plus de précisions sur la transaction visant les prêts syndiqués.

Rapprochement depuis le début de l'exercice des corrections de valeur pour pertes sur créances ⁽¹⁾

	Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026				Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025			
	Productifs		Dépréciés		Productifs		Dépréciés	
	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total	Stade 1	Stade 2	Stade 3	Total
Prêts personnels								
Solde au début de la période	5 753 \$	13 054 \$	2 241 \$	21 048 \$	5 781 \$	24 258 \$	3 259 \$	33 298 \$
Transferts :								
vers le stade 1	3 747	(3 635)	(112)	—	3 801	(3 560)	(241)	—
vers le stade 2	(962)	1 232	(270)	—	(878)	1 380	(502)	—
vers le stade 3	(13)	(287)	300	—	(148)	(1 147)	1 295	—
Octrois	810	—	—	810	769	—	—	769
Décomptabilisations	(743)	(2 142)	(1 281)	(4 166)	(617)	(5 733)	(2 158)	(8 508)
Réévaluation des provisions, montant net	(4 057)	2 214	6 244	4 401	(2 152)	1 584	8 657	8 089
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(1 218)	(2 618)	4 881	1 045	775	(7 476)	7 051	350
Radiations	—	—	(9 226)	(9 226)	—	—	(11 921)	(11 921)
Recouvrements	—	—	3 976	3 976	—	—	5 264	5 264
Change et autres	—	—	(664)	(664)	—	—	(664)	(664)
Solde à la fin de la période	4 535 \$	10 436 \$	1 208 \$	16 179 \$	6 556 \$	16 782 \$	2 989 \$	26 327 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	3 572 \$	9 435 \$	1 208 \$	14 215 \$	5 189 \$	15 284 \$	2 989 \$	23 462 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	963	1 001	—	1 964	1 367	1 498	—	2 865
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	4 535 \$	10 436 \$	1 208 \$	16 179 \$	6 556 \$	16 782 \$	2 989 \$	26 327 \$
Prêts hypothécaires résidentiels								
Solde au début de la période	3 376 \$	9 154 \$	3 578 \$	16 108 \$	4 456 \$	10 422 \$	3 211 \$	18 089 \$
Transferts :								
vers le stade 1	2 205	(2 150)	(55)	—	3 427	(3 297)	(130)	—
vers le stade 2	(844)	1 736	(892)	—	(815)	1 634	(819)	—
vers le stade 3	(3)	(868)	871	—	(49)	(842)	891	—
Octrois	884	—	—	884	1 019	—	—	1 019
Décomptabilisations	(369)	(923)	(1 444)	(2 736)	(969)	(1 348)	(1 322)	(3 639)
Réévaluation des provisions, montant net	(2 552)	889	2 880	1 217	(3 051)	4 442	3 656	5 047
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(679)	(1 316)	1 360	(635)	(438)	589	2 276	2 427
Radiations	—	—	(1 303)	(1 303)	—	—	(1 192)	(1 192)
Recouvrements	—	—	425	425	—	—	336	336
Change et autres	—	—	(1 146)	(1 146)	—	—	(1 146)	(1 146)
Solde à la fin de la période	2 697 \$	7 838 \$	2 914 \$	13 449 \$	4 018 \$	11 011 \$	3 485 \$	18 514 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	2 689 \$	7 828 \$	2 914 \$	13 431 \$	3 932 \$	10 883 \$	3 485 \$	18 300 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	8	10	—	18	86	128	—	214
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	2 697 \$	7 838 \$	2 914 \$	13 449 \$	4 018 \$	11 011 \$	3 485 \$	18 514 \$
Prêts commerciaux								
Solde au début de la période	53 474 \$	27 771 \$	70 420 \$	151 665 \$	69 051 \$	20 231 \$	63 118 \$	152 400 \$
Transferts :								
vers le stade 1	7 077	(6 202)	(875)	—	9 417	(6 853)	(2 564)	—
vers le stade 2	(4 354)	6 873	(2 519)	—	(3 492)	8 361	(4 869)	—
vers le stade 3	(404)	(1 352)	1 756	—	(411)	(4 282)	4 693	—
Octrois	12 174	—	—	12 174	14 087	—	—	14 087
Décomptabilisations	(10 748)	(3 203)	(29 711)	(43 662)	(16 178)	(3 710)	(5 994)	(25 882)
Réévaluation des provisions, montant net	(4 866)	13 335	91 553	100 022	(17 750)	14 493	55 271	52 014
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	(1 121)	9 451	60 204	68 534	(14 327)	8 009	46 537	40 219
Radiations	—	—	(31 861)	(31 861)	—	—	(49 360)	(49 360)
Recouvrements	—	—	3 543	3 543	—	—	3 781	3 781
Incidence de la transaction visant les prêts syndiqués ⁽²⁾	(2 175)	(1 336)	(22 697)	(26 208)	—	—	—	—
Change et autres	5	33	(1 324)	(1 286)	33	(273)	(1 764)	(2 004)
Solde à la fin de la période	50 183 \$	35 919 \$	78 285 \$	164 387 \$	54 757 \$	27 967 \$	62 312 \$	145 036 \$
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	41 087 \$	34 419 \$	78 285 \$	153 791 \$	44 754 \$	27 464 \$	62 312 \$	134 530 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	9 096	1 500	—	10 596	10 003	503	—	10 506
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	50 183 \$	35 919 \$	78 285 \$	164 387 \$	54 757 \$	27 967 \$	62 312 \$	145 036 \$
Total des risques								
Total des corrections de valeur pour pertes sur prêts	47 348 \$	51 682 \$	82 407 \$	181 437 \$	53 875 \$	53 631 \$	68 786 \$	176 292 \$
Total des corrections de valeur pour risques hors bilan	10 067	2 511	—	12 578	11 456	2 129	—	13 585
Total des corrections de valeur pour pertes sur créances	57 415 \$	54 193 \$	82 407 \$	194 015 \$	65 331 \$	55 760 \$	68 786 \$	189 877 \$

(1) Comprend les corrections de valeur pour prêts classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente et les corrections de valeur pour risques hors bilan directement associées aux actifs détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026. Voir la note 9 pour plus de précisions.

(2) Voir la note 1 pour plus de précisions sur la transaction visant les prêts syndiqués.

Principaux facteurs macroéconomiques

Les tableaux suivants présentent les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour estimer les corrections de valeur pour pertes sur créances au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025.

	Au 31 juillet 2026					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance (diminution) du produit intérieur brut (PIB)	1,8 %	3,8 %	2,6 %	4,4 %	(2,0) %	2,7 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	6,5	6,1	6,0	5,4	7,4	7,4
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	2,4 %	5,8 %	7,8 %	8,3 %	(3,8) %	2,8 %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	4,2 %	8,8 %	10,7 %	19,5 %	(21,1) %	6,4 %

	Au 31 octobre 2025					
	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾	12 mois à venir ⁽¹⁾	Reste de l'horizon prévisionnel ⁽²⁾
Principaux facteurs macroéconomiques						
Croissance (diminution) du PIB	1,6 %	3,5 %	2,5 %	3,9 %	(0,9) %	3,2 %
Taux de chômage moyen (en points de pourcentage)	7,4	6,8	6,9	5,8	7,9	7,7
Croissance (diminution) de l'indice des prix de l'immobilier	1,0 %	4,2 %	4,7 %	7,0 %	(6,0) %	(0,2) %
Croissance (diminution) de l'indice S&P/TSX ⁽³⁾	3,2 %	7,5 %	10,2 %	13,2 %	(14,8) %	3,8 %

(1) Variation ou moyenne attendue pour les 12 mois à venir. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 1.

(2) Variation ou moyenne attendue pour la période de 24 mois restante de l'horizon prévisionnel. Ces facteurs sont utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues de stade 2 et de stade 3.

(3) Principal indice boursier au Canada.

Les principaux facteurs macroéconomiques utilisés pour les portefeuilles de prêts personnels et de prêts hypothécaires résidentiels sont le taux de chômage moyen, l'indice des prix de l'immobilier et l'indice S&P/TSX. Le principal facteur macroéconomique utilisé pour le portefeuille de prêts commerciaux est le PIB. Une hausse du taux de chômage moyen entraînera généralement une augmentation des corrections de valeur pour pertes sur créances, alors qu'une hausse des autres facteurs macroéconomiques mentionnés ci-dessus entraînera généralement une diminution des corrections de valeur pour pertes sur créances.

Description des scénarios utilisés pour évaluer les pertes de crédit attendues au 31 juillet 2026

Les scénarios décrits ci-après sont fondés sur l'information et les données disponibles au 31 juillet 2026.

Scénario de base

Dans le scénario de base, les conditions du commerce mondial s'améliorent modestement à la suite de l'expiration, à la fin de juillet 2026, des tarifs douaniers imposés par les États-Unis en vertu de l'article 122 de la *Trade Act*, le Congrès ayant décidé de ne pas maintenir ces mesures. L'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) demeure en vigueur. À la suite de négociations non concluantes lors de l'examen de 2026, l'ACEUM devrait faire l'objet d'examen annuels. Par ailleurs, les perturbations de l'approvisionnement liées à la guerre au Moyen-Orient devraient graduellement s'atténuer au fil du temps. Les prix du pétrole baissent peu à peu, mais demeurent supérieurs à ceux d'avant le conflit, ce qui contribue à faire baisser lentement l'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation (ICP) dans son ensemble. Les banques centrales américaines et canadiennes maintiennent leurs taux directeurs inchangés durant la deuxième moitié de 2026. L'économie américaine continue de croître à un rythme soutenu, principalement grâce à de solides investissements liés à l'intelligence artificielle (IA) et à des politiques budgétaires favorables à la croissance. Au Canada, les programmes gouvernementaux favorisant l'abordabilité conjugués au caractère stratégique des dépenses publiques contribuent à une croissance économique modeste. Les progrès technologiques en IA se poursuivent à leur rythme actuel. Les conditions du marché du travail canadien demeurent détendues alors que le taux de chômage marque un léger recul attribuable surtout à la stagnation de la croissance de la population. Les prix des maisons s'apprécient lentement. Les marchés boursiers offrent des rendements modérés.

Scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste, les tensions commerciales mondiales s'intensifient considérablement. À la suite de l'expiration de l'ACEUM, les États-Unis augmentent les tarifs douaniers sur les exportations canadiennes à partir de 2027. Par ailleurs, la guerre prolongée au Moyen-Orient entraîne une augmentation des prix du pétrole qui dépasse le cap de 100 \$ US le baril, ce qui a des répercussions sur les différentes composantes de l'IPC. Les attentes en matière d'inflation telle que mesurée par l'ICP et d'inflation sont fortement revues à la hausse. Dans ce contexte, les économies américaine et canadienne entrent en récession pour quatre trimestres consécutifs, ce qui contraint les banques centrales américaine et canadienne à baisser leurs taux directeurs au cours de la seconde moitié de 2026 et au cours de 2027. Les initiatives du gouvernement canadien ne parviennent pas à relancer la croissance économique. Qui plus est, les progrès technologiques ralentissent à mesure que faiblissent les avancées dans le domaine de l'IA. Le chômage augmente de façon marquée, les prix des maisons baissent, et les marchés boursiers se retrouvent soudainement fragilisés.

Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, les tensions à l'échelle mondiale s'atténuent considérablement. L'ACEUM est reconduit pour une période prolongée. L'allègement du fardeau tarifaire atténue les effets de la disruption économique, et les flux commerciaux commencent à afficher une amélioration. La fin du conflit au Moyen-Orient est imminente, ce qui permet aux prix du pétrole de retrouver rapidement leurs niveaux d'avant le conflit. L'incertitude économique se dissipe. En parallèle, les progrès technologiques s'accroissent, et les progrès rapides de l'IA entraînent des gains de productivité mesurables. Au Canada, les initiatives gouvernementales et plusieurs décisions d'investissement favorables liées à de grands projets stimulent l'activité économique. La croissance économique supérieure à la moyenne amène les banques centrales américaine et canadienne à augmenter légèrement leurs taux directeurs au cours de la seconde moitié de 2026 et au cours de 2027. Les conditions du marché du travail s'améliorent, et le taux de chômage est considérablement à la baisse. Les prix des maisons s'apprécient à un rythme constant, et les marchés boursiers affichent des gains considérables, soutenus par le rétablissement progressif de la confiance des investisseurs.

Analyse de sensibilité des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs

Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, la Banque devait utiliser uniquement le scénario de base, le montant obtenu serait inférieur de 14,1 millions \$ à celui comptabilisé au 31 juillet 2026 (montant inférieur de 11,1 millions \$ au 31 octobre 2025). Si, aux fins de l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, la Banque devait utiliser uniquement le scénario pessimiste, le montant obtenu serait supérieur de 28,2 millions \$ à celui comptabilisé au 31 juillet 2026 (montant supérieur de 21,5 millions \$ au 31 octobre 2025).

Cette mesure de sensibilité ne vise que l'évaluation des corrections de valeur pour pertes sur créances et, par conséquent, n'a pas pris en compte les modifications dans la migration des expositions entre le stade 1 et le stade 2 qui auraient découlé de la détermination d'une augmentation importante du risque de crédit et se seraient produites dans un scénario de base intégral ou un scénario entièrement pessimiste. Par conséquent, le montant des corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs pourrait dépasser celui qui découlerait d'un scénario entièrement pessimiste en raison de la migration d'expositions supplémentaires du stade 1 vers le stade 2. Les pertes sur créances réelles pourraient différer de façon significative de celles prises en compte dans les estimations de la Banque.

Selon les scénarios fondés sur des pondérations probabilistes actuellement mis en place, si tous les prêts productifs étaient au stade 1, reflétant une période de pertes attendues de 12 mois, les corrections de valeur pour pertes sur prêts productifs, y compris ceux classés comme actifs détenus en vue de la vente, seraient de 99,0 millions \$ au 31 juillet 2026 (101,2 millions \$ au 31 octobre 2025).

Créances au titre des contrats de location-financement

Le poste Prêts commerciaux comprend un investissement net dans les contrats de location de 1,2 milliard \$ au 31 juillet 2026 (1,2 milliard \$ au 31 octobre 2025).

6. TITRISATION ET ENTITÉS STRUCTURÉES

6.1 TRANSFERT D'ACTIFS FINANCIERS

La Banque vend principalement des prêts hypothécaires résidentiels par l'entremise du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et à des investisseurs tiers aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) créé en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) et mis en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi qu'au moyen d'autres conduits à vendeurs multiples mis en place par d'autres banques canadiennes.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers qui ont été vendus par l'intermédiaire des programmes de la SCHL ou d'un conduit à vendeurs multiples et qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation de même que les passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	12 525 756 \$	12 410 123 \$
Actifs de remplacement ⁽²⁾	695 408	818 610
Dette liée aux activités de titrisation	(13 303 529)	(13 287 492)

(1) Comprennent les prêts hypothécaires résidentiels classés comme détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026. Voir la note 9 pour plus de précisions.

(2) Comprennent la trésorerie et les dépôts auprès de banques, les valeurs acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs acquises faisant partie du compte de réinvestissement de capital que la Banque est tenue de maintenir afin de pouvoir participer au programme de la SCHL.

Au 31 juillet 2026, la Banque a également titrisé d'autres prêts hypothécaires résidentiels d'un montant total de 181,7 millions \$ (182,1 millions \$ au 31 octobre 2025) dans le cadre du programme de TACH LNH, lesquels n'ont pas été vendus par la suite. Les TACH LNH qui en ont découlé sont présentés dans les prêts hypothécaires résidentiels.

6.2 VÉHICULES DE TITRISATION – ENTITÉS STRUCTURÉES

Dans le cours normal des activités, la Banque conclut des opérations avec d'autres entités structurées dans le cadre de programmes de titrisation pour obtenir d'autres sources de financement. La Banque vend des prêts personnels et des créances au titre des contrats de location-financement respectivement à deux sociétés en commandite, B2B Securitization Limited Partnership et LBC Leasing Limited Partnership (les « sociétés en commandite »). Pour financer ces achats, les sociétés en commandite émettent des passifs portant intérêt à des conduits de titrisation d'autres banques canadiennes. La Banque consolide ces sociétés en commandite, étant donné qu'elle détient la totalité des droits, qu'elle a la capacité de diriger les activités pertinentes et qu'elle peut exercer son pouvoir pour influencer sur les rendements. Les passifs portant intérêt émis par les sociétés en commandite sont comptabilisés à titre de dette liée aux activités de titrisation au bilan consolidé.

Actifs financiers ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation et passifs financiers connexes

Le tableau qui suit présente sommairement la valeur comptable des actifs financiers titrisés par l'intermédiaire d'autres entités structurées qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation et des passifs financiers connexes inclus dans le bilan consolidé.

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts personnels	1 110 355 \$	858 402 \$
Prêts commerciaux ⁽¹⁾	421 418	323 461
Dette liée aux activités de titrisation	(951 010)	(765 208)

(1) La Banque titre des créances au titre des contrats de location-financement qui sont incluses au poste Prêts commerciaux.

6.3 OBLIGATIONS SÉCURISÉES

La Banque a établi un programme législatif d'obligations sécurisées de 2,0 milliards \$ (le programme) conformément au Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Au 31 juillet 2026, une série d'obligations sécurisées était en circulation, d'un montant en principal de 260,0 millions \$ et portant intérêt à un taux annuel de 3,545 %, payables semestriellement. Les obligations sécurisées sont comptabilisées au poste Dépôts dans le bilan consolidé de la Banque.

La Banque transfère périodiquement des prêts hypothécaires à une entité structurée consolidée, LBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (Guarantor LP), afin de soutenir les activités de financement et de se conformer aux exigences en matière de couverture des actifs en vertu du programme. Au 31 juillet 2026, le montant total des prêts hypothécaires en cours s'établissait à 362,0 millions \$ (694,7 millions \$ au 31 octobre 2025).

7. LOGICIELS, AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La direction examine périodiquement la recouvrabilité et l'utilisation continue des actifs de la Banque, y compris les locaux et l'équipement ainsi que les logiciels et autres immobilisations incorporelles, et évalue la dépréciation chaque fois que des indicateurs de dépréciation sont identifiés.

Le 2 décembre 2025, la Banque a annoncé son virage stratégique vers une banque commerciale spécialisée, ce qui entraînera son retrait des activités bancaires destinées aux particuliers et aux PME. À la suite de cette décision, des indicateurs de dépréciation ont été identifiés pour les actifs liés au droit d'utilisation et les améliorations locatives associées au réseau de succursales de détail. La Banque a évalué la valeur recouvrable de ces actifs correspondant à la cessation des activités de la succursale. Des charges de dépréciation de 23,3 millions \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2026 liées aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux améliorations locatives ont été comptabilisées au poste Charges de dépréciation et de restructuration. Voir la note 17 pour de plus amples renseignements.

En outre, la direction a examiné l'utilisation de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles à l'appui des activités de vente au détail. Bien que certains actifs continuent d'être utilisés pendant la période de transition, leur durée de vie utile a été réévaluée pour tenir compte de la réduction de la période d'avantages économiques escomptés. Ainsi, la Banque a comptabilisé un amortissement accéléré de 28,3 millions \$ sur certains logiciels et autres actifs incorporels pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2026. Ces montants ont été comptabilisés au poste Charges de dépréciation et de restructuration. La Banque a également comptabilisé d'autres charges de dépréciation liées aux logiciels et aux licences de 6,5 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026. Voir la note 17 pour de plus amples renseignements.

8. DÉPÔTS ⁽¹⁾

	Au 31 juillet 2026			
	À vue ⁽²⁾	Sur préavis ⁽³⁾	À terme ⁽⁴⁾	Total
Particuliers	110 340 \$	4 439 835 \$	17 299 797 \$	21 849 972 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁵⁾	801 136	198 976	1 554 262	2 554 374
	911 476 \$	4 638 811 \$	18 854 059 \$	24 404 346 \$

	Au 31 octobre 2025			
	À vue ⁽¹⁾	Sur préavis ⁽²⁾	À terme ⁽³⁾	Total
Particuliers	115 274 \$	5 101 703 \$	15 989 714 \$	21 206 691 \$
Entreprises, banques et autres ⁽⁵⁾	891 800	236 284	1 663 819	2 791 903
	1 007 074 \$	5 337 987 \$	17 653 533 \$	23 998 594 \$

(1) Y compris les dépôts classés comme passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente au 31 juillet 2026. Voir la note 9 pour plus de précisions.

(2) Les dépôts à vue, principalement constitués de comptes chèques, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait.

(3) Les dépôts sur préavis, principalement constitués de comptes d'épargne, comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait.

(4) Les dépôts à terme comprennent des dépôts qui viennent à échéance à une date précise, particulièrement les dépôts à terme et les certificats de placement garanti ainsi que les billets non garantis de premier rang et les obligations sécurisées.

(5) La Banque a accès à une facilité de crédit, ce qui lui permet d'améliorer sa position de liquidité et d'appuyer sa stratégie de financement, pour un montant maximal de 300 millions \$ garanti par des prêts hypothécaires résidentiels, dont 197 millions \$ au 31 juillet 2026 (aucun au 31 octobre 2025).

9. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS DIRECTEMENT LIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs et les passifs liés aux transactions avec la Banque Nationale ont satisfait aux critères de classement comme groupe destiné à être cédé au 2 décembre 2025; voir la note 1.1 pour plus de précisions. Au 31 juillet 2026, la transaction visant les particuliers/PME n'a toujours pas été clôturée, tandis que la transaction visant les prêts syndiqués a été clôturée au cours du deuxième trimestre 2026. Par conséquent, les actifs et les passifs liés à la transaction visant les particuliers/PME continuent d'être classés comme détenus en vue de la vente et sont présentés sous des postes distincts dans le bilan consolidé de la Banque au 31 juillet 2026 (non applicable au 31 octobre 2025). Les tableaux suivants présentent ces actifs et passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente.

Actifs détenus en vue de la vente

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Prêts		
Personnels	585 128 \$	— \$
Prêts hypothécaires résidentiels ⁽¹⁾	2 171 703	—
Commerciaux	897 873	—
	3 654 704	—
Corrections de valeur pour pertes sur prêts	(19 551)	—
	3 635 153	—
Autres		
Dérivés	64 764	—
Autres actifs ⁽²⁾	4 506	—
	3 704 423 \$	— \$

Passifs directement liés aux actifs détenus en vue de la vente

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Dépôts		
Personnels	6 616 079 \$	— \$
Entreprises, banques et autres	917 142	—
	7 533 221	—
Autres		
Dérivés	98 167	—
Autres passifs ⁽²⁾	246 379	—
	344 546	—
	7 877 767 \$	— \$

(1) Dans le cadre du programme de TACH créé en vertu de la LNH, la Banque émet des titres négociables adossés à des prêts hypothécaires résidentiels admissibles garantis (les TACH LNH). Dans le cadre de la transaction visant les particuliers/PME, la Banque transférera à la Banque Nationale les prêts hypothécaires résidentiels titrisés dans le cadre du programme de TACH LNH d'un montant de 0,3 milliard \$ au 31 juillet 2026. La Banque Nationale prendra en charge les obligations liées aux TACH LNH transférées et la Banque Laurentienne en demeurera propriétaire. À la clôture de la transaction, les TACH LNH seront comptabilisés dans les valeurs mobilières au bilan consolidé de la Banque et les prêts hypothécaires résidentiels titrisés seront décomptabilisés.

(2) Les autres actifs classés comme détenus en vue de la vente se composent entièrement des intérêts courus à recevoir. Les autres passifs classés comme détenus en vue de la vente comprennent principalement les intérêts courus à payer (0,2 milliard \$ au 31 juillet 2026).

10. CAPITAL-ACTIONS

Actions et autres instruments de capitaux propres – émis et en circulation

	Pour les neuf mois clos les			
	31 juillet 2026		31 juillet 2025	
	Nombre d'actions	Montant ⁽¹⁾	Nombre d'actions	Montant ⁽¹⁾
Actions ordinaires				
En circulation au début de la période	44 583 685	1 205 807 \$	44 005 566	1 187 107 \$
Émises aux termes du régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	46 870	1 856	305 770	8 531
Émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions des employés	230 559	9 757	—	—
En circulation à la fin de la période – actions ordinaires	44 861 114	1 217 420 \$	44 311 336	1 195 638 \$
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres				
<i>Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif</i>				
Série 13 ⁽²⁾				
En circulation au début et à la fin de la période	5 000 000	122 071 \$	5 000 000	122 071 \$
<i>Billets avec remboursement de capital à recours limité (BRCRL)</i>				
Série 1 ⁽²⁾				
En circulation au début de la période	s. o.	123 611 \$	s. o.	123 483 \$
Vente (achat) de billets avec remboursement de capital à recours limité – billets autodétenus, montant net ⁽³⁾	s. o.	—	s. o.	128
En circulation à la fin de la période	s. o.	123 611 \$	s. o.	123 611 \$
En circulation à la fin de la période – actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	s. o.	245 682 \$	s. o.	245 682 \$

(1) Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions privilégiées et d'autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés, déduction faite des impôts sur le résultat connexes, dans les capitaux propres en réduction du produit.

(2) Les actions privilégiées et les BRCRL sont assortis de dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV), ce qui est nécessaire pour qu'elles puissent être admissibles à titre de fonds propres réglementaires de catégorie 1 selon Bâle III. En vertu des dispositions relatives aux FPUNV, l'instrument doit être converti en un nombre variable d'actions ordinaires si un événement déclencheur de non-viabilité se produit.

(3) Lorsque la Banque vend (achète) ses propres instruments de capitaux propres dans le cadre de ses activités de négociation, ces instruments sont classés en tant qu'instruments autodétenus, et leur coût est comptabilisé en augmentation (diminution) des capitaux propres.

Dividendes et autres

	Pour les neuf mois clos les			
	31 juillet 2026		31 juillet 2025	
	Dividendes déclarés par action	Montant total	Dividendes déclarés par action	Montant total
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres				
Actions privilégiées de série 13	1,16 \$	5 809 \$	1,16 \$	5 809 \$
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1	s. o.	6 625	s. o.	6 625
		12 434 \$		12 434 \$
Dividendes sur les actions ordinaires	1,41 \$	63 130 \$	1,41 \$	62 209 \$

Le 11 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 0,38725 \$ par action privilégiée, série 13, payable le 15 septembre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 7 septembre 2026.

Le 27 août 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,47 \$ par action ordinaire payable le 30 octobre 2026 (la « date de versement ») aux actionnaires inscrits en date du 1^{er} octobre 2026. Ce dividende trimestriel est égal au dividende déclaré au trimestre précédent et au dividende déclaré à la période correspondante de l'exercice précédent.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Le 27 août 2026, le conseil a également approuvé la résiliation du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions de la Banque, avec prise d'effet le 30 septembre 2026. Jusqu'à cette date, les actions ordinaires émises dans le cadre du régime seront émises à même le capital autorisé sans escompte.

Gestion des fonds propres

Fonds propres réglementaires

Selon le BSIF, les banques doivent respecter les ratios d'exigences minimales de fonds propres en fonction du risque fondés sur le dispositif de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB), que l'on désigne communément sous le nom d'Accord de Bâle III. Selon la ligne directrice intitulée *Normes de fonds propres* du BSIF, la Banque doit maintenir des niveaux minimums de fonds propres en fonction de divers critères. Les fonds propres de catégorie 1, qui constituent la forme de fonds propres la plus permanente et la plus subordonnée, comportent deux composantes : les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 supplémentaires. Les fonds propres de catégorie 1 sont composés d'actions ordinaires pour assurer que l'exposition au risque est adossée à des fonds propres de grande qualité. Les fonds propres de catégorie 2 comprennent des instruments de fonds propres complémentaires et contribuent à la solidité globale d'une institution financière sur une base de permanence. La ligne directrice du BSIF établit les ratios minimums des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres à respectivement 7,0 %, 8,5 % et 10,5 %, y compris une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 %.

Conformément à la ligne directrice relative aux exigences en matière de ratio de levier du BSIF, les institutions de dépôt fédérales sont tenues de maintenir un ratio de levier selon Bâle III qui est toujours égal ou supérieur à 3 %. Le ratio de levier correspond aux fonds propres de catégorie 1 divisés par l'actif non pondéré au bilan et les engagements hors bilan, les dérivés et les opérations de financement par titres, comme il est défini dans les exigences.

La Banque a satisfait aux exigences réglementaires en matière de fonds propres et de levier tout au long des neuf mois clos le 31 juillet 2026. Les fonds propres réglementaires sont décrits plus en détail ci-après.

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Fonds propres réglementaires		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	2 258 277 \$	2 329 779 \$
Fonds propres de catégorie 1	2 503 959 \$	2 575 461 \$
Total des fonds propres	2 924 192 \$	3 019 246 \$
Total des actifs pondérés en fonction du risque ^{(1) (2)}	20 223 798 \$	20 700 183 \$
Ratios de fonds propres réglementaires ⁽²⁾		
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,2 %	11,3 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,4 %	12,4 %
Ratio total des fonds propres	14,5 %	14,6 %

(1) Calculé au moyen de l'approche standard pour évaluer le risque de crédit et le risque opérationnel.

(2) Les actifs classés comme détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5 demeurent assujettis au même régime au regard des normes de capital réglementaire jusqu'à leur décomptabilisation. Par conséquent, le classement n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'actif pondéré en fonction des risques de la Banque ni de ses ratios de fonds propres réglementaires.

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Régime d'options d'achat d'actions

Au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque n'a pas attribué d'options d'achat d'actions aux termes du nouveau régime d'options d'achat d'actions (410 367 options d'achat d'actions à un prix d'exercice de 30,18 \$ au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2025). Comme aucune option n'a été accordée au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2026, aucune juste valeur moyenne pondérée n'est présentée (4,77 \$ par option au cours des neuf mois clos le 31 juillet 2025).

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice précédent a été estimée à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses suivantes :

	Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Taux d'intérêt sans risque	s. o.	2,82 %
Durée prévue des options	s. o.	8 ans
Volatilité prévue ⁽¹⁾	s. o.	22,0 %
Rendement de l'action prévu	s. o.	5,70 %

(1) La volatilité prévue est extrapolée à partir de la volatilité implicite du cours de l'action de la Banque et des données de marché observables, qui ne sont pas nécessairement représentatives des résultats réels.

Pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, la Banque a comptabilisé une reprise des charges de rémunération liée à l'attribution d'options d'achat d'actions de 0,2 million \$ (charges de rémunération de 0,5 million \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025).

12. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi

La charge totale comptabilisée pour les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi se présente comme suit :

	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Régimes de retraite à cotisations définies	2 834 \$	2 810 \$	2 782 \$	8 485 \$	7 970 \$
Régimes de retraite à prestations définies	709	692	979	2 158	2 909
Autres régimes	158	152	160	468	476
Perte de règlement nette (voir ci-dessous)	—	—	—	2 214	—
	3 701 \$	3 654 \$	3 921 \$	13 325 \$	11 355 \$

Règlement lié à l'achat de rentes

Le 11 décembre 2025, dans le but de diminuer son obligation au titre de son régime de retraite à prestations définies et de réduire la volatilité et les risques futurs liés au fonds de retraite, la Banque a acheté des contrats de rente collectifs d'un montant de 61,2 millions \$ auprès d'un assureur canadien et transféré 59,0 millions \$ en obligations, ce qui a entraîné une perte de règlement nette de 2,2 millions \$ (1,6 million \$ après impôts sur le résultat) au premier trimestre 2026. Aux termes de l'entente, l'assureur canadien s'engage à verser des rentes égales aux prestations de retraite que la Banque doit à ses retraités. Par suite de cette transaction, les prestations dues aux participants au régime sont protégées par Assuris, l'association d'indemnisation désignée pour les titulaires de polices d'assurance-vie en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada.

La Banque estime qu'aux fins comptables, cette transaction de rachat élimine essentiellement toute autre obligation juridique ou implicite au titre des prestations, à condition que le risque combiné : i) que l'assureur canadien fasse faillite; et ii) que la Banque soit responsable du paiement de la partie des pensions non couverte par Assuris si l'assureur canadien faisait faillite, soit faible. Par conséquent, la Banque estime qu'un règlement est intervenu.

13. RÉSULTAT PAR ACTION

	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Résultat par action – de base ⁽¹⁾					
Résultat net	1 547 \$	(20 587) \$	37 463 \$	(39 537) \$	108 393 \$
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	5 249	1 936	5 249	12 434	12 434
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 959 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 825	44 758	44 259	44 744	44 153
Résultat par action – de base ⁽²⁾	(0,08) \$	(0,50) \$	0,73 \$	(1,16) \$	2,17 \$
Résultat par action – dilué ⁽¹⁾					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 702) \$	(22 523) \$	32 214 \$	(51 971) \$	95 959 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 825	44 758	44 259	44 744	44 153
Options d'achat d'actions dilutives (en milliers) ⁽²⁾	—	—	39	—	29
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	44 825	44 758	44 298	44 744	44 182
Résultat par action – dilué ⁽³⁾	(0,08) \$	(0,50) \$	0,73 \$	(1,16) \$	2,17 \$

(1) Aucune transaction visant les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles exigeant le retraitement du résultat par action n'a été réalisée entre la date de clôture et la date à laquelle les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été dressés.

(2) Comme la Banque a subi une perte attribuable aux actionnaires pour le trimestre clos le 31 juillet 2026, pour le trimestre clos le 30 avril 2026 et pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026, les options d'achat d'actions ont été exclues du nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation en raison de leur effet antidilutif.

(3) La somme des résultats par action trimestriels pourrait ne pas correspondre au cumul des résultats par action en raison de l'arrondissement.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS – JUSTE VALEUR

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers correspond au cours du marché établi par une source indépendante pour le même instrument sur un marché actif lorsque celui-ci est disponible. Sinon, la juste valeur est évaluée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et minimisent celle des données d'entrée non observables. Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur d'après la nature des données servant à l'évaluation (niveau 1, 2 ou 3). Des renseignements supplémentaires sur la hiérarchie de la juste valeur et les méthodes d'évaluation utilisées par la Banque pour évaluer la juste valeur des instruments financiers figurent à la note 21 des états financiers consolidés annuels 2025. Aucun changement de méthode d'évaluation de la juste valeur n'a été réalisé au cours de la période.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs, sauf des valeurs mobilières de 42,5 millions \$ qui sont classées au niveau 1 au 31 juillet 2026 (37,9 millions \$ au 31 octobre 2025) et de 30,8 millions \$ qui sont classés au niveau 3 au 31 juillet 2026 (28,6 millions \$ au 31 octobre 2025). Aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie n'a été réalisé au cours de la période.

15. REVENU LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Le revenu lié aux instruments financiers comme présenté à l'état du résultat consolidé se présente comme suit.

Revenu net d'intérêt

	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Revenu d'intérêt et de dividendes					
Revenu d'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	512 405 \$	493 314 \$	522 419 \$	1 518 210 \$	1 566 387 \$
Instruments financiers évalués à la JVAERG	2 670	2 714	1 666	7 897	4 972
Revenu d'intérêt et de dividendes sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	1 178	1 458	1 391	4 049	4 845
	516 253	497 486	525 476	1 530 156	1 576 204
Frais d'intérêt					
Frais d'intérêt calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif					
Instruments financiers évalués au coût amorti	322 130	307 335	330 533	943 420	993 551
Frais d'intérêt sur les instruments financiers non évalués au coût amorti ⁽¹⁾	4 669	5 125	9 064	17 393	28 386
	326 799	312 460	339 597	960 813	1 021 937
Revenu net d'intérêt	189 454 \$	185 026 \$	185 879 \$	569 343 \$	554 267 \$

[1] Incluent le revenu et les frais d'intérêt sur les dérivés, de même que le revenu de dividendes sur les titres détenus à des fins autres que de transaction. Le revenu de dividendes s'élevait à 0,7 million \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2026 (0,8 million \$ pour le trimestre clos le 30 avril 2026 et 0,6 million \$ pour le trimestre clos le 31 juillet 2025) et à 2,1 millions \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2026 (1,8 million \$ pour les neuf mois clos le 31 juillet 2025).

16. PASSIFS ÉVENTUELS

Passifs éventuels et provisions pour procédures juridiques

Dans le cours normal de leurs activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires. Ces procédures touchent diverses questions et le moment où elles seront résolues peut varier et est incertain.

Les provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Banque engagera des frais liés aux procédures juridiques et que le montant peut être estimé de manière fiable. Des provisions pour procédures juridiques sont comptabilisées selon la meilleure estimation des montants requis pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. La direction et des experts externes participent à l'estimation des provisions pour procédures juridiques, au besoin. Le coût réel du règlement d'une obligation pourrait être considérablement plus élevé ou plus bas que les montants des provisions. Dans certains cas, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant des pertes, auquel cas aucun montant n'est comptabilisé. Les divers stades de la procédure, le fait que l'obligation de la Banque, le cas échéant, n'a pas encore été déterminée et le fait que des questions sous-jacentes peuvent changer de temps à autre requièrent une part importante de jugement et suscitent beaucoup d'incertitude. Par conséquent, notre exposition financière et autre à ces procédures juridiques, compte tenu des montants déjà comptabilisés, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée.

17. CHARGES DE DÉPRÉCIATION ET DE RESTRUCTURATION

Le tableau qui suit présente des renseignements additionnels sur le poste Charges de dépréciation et de restructuration.

	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Charges de restructuration et autres charges de dépréciation					
Indemnités de départ et avantages du personnel	15 939 \$	17 493 \$	558 \$	44 815 \$	3 369 \$
Amortissement accéléré des logiciels et autres immobilisations incorporelles	10 630	10 628	—	28 337	—
Dépréciation des immobilisations corporelles	576	1 223	652	23 280	759
Charges liées aux contrats déficitaires, contrats de location et autres	390	1 872	1 699	17 011	1 800
Dépréciation des logiciels et autres immobilisations incorporelles	—	—	—	6 518	1 230
Total	27 535 \$	31 216 \$	2 909 \$	119 961 \$	7 158 \$

Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2026 découlent principalement des transactions de la Banque annoncées le 2 décembre 2025. L'exécution d'accords exécutoires pour la vente à la Banque Nationale des portefeuilles visant les particuliers et les PME et de son portefeuille de prêts syndiqués ainsi que la transition prévue de ces activités à la clôture ont amené la direction à réévaluer la recouvrabilité de certains actifs non financiers et à comptabiliser des provisions pour restructuration associées aux changements prévus dans les activités. Les charges de restructuration connexes comprennent les indemnités de départ et les avantages sociaux des employés associés aux réductions d'effectifs prévues dans le cadre des transactions. Comme ces avantages sont fournis en contrepartie des services rendus jusqu'à la clôture des transactions, ils sont comptabilisés progressivement au cours de la période où les services sont rendus, jusqu'à la clôture.

Des indicateurs de dépréciation ont été identifiés pour les actifs au titre de droits d'utilisation et les améliorations locatives associées au réseau de succursales de détail concerné, ce qui a entraîné la comptabilisation de charges de dépréciation au poste Charges de dépréciation et de restructuration. En outre, ce poste comprenait l'amortissement accéléré des technologies et autres actifs qui seront abandonnés ou dont la durée de vie utile a été raccourcie en raison de la cessation prévue des activités connexes, comme indiqué à la note 7. La Banque a également examiné les ententes contractuelles existantes liées aux activités visant les particuliers et les PME, y compris les ententes visant des services, des locaux et des technologies. Lorsque les coûts inévitables résultant de ces accords dépassaient les avantages économiques escomptés jusqu'à la date de cessation, la Banque a comptabilisé des provisions pour contrats déficitaires conformément à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*.

La combinaison des charges de dépréciation, des indemnités de départ et des avantages du personnel, de l'amortissement accéléré et des provisions pour contrats déficitaires reflète l'évaluation continue par la direction des répercussions financières découlant des transactions et de la restructuration des activités de la Banque qui en résulte.

Les charges de restructuration et autres charges de dépréciation en 2025 découlent principalement de la simplification de l'infrastructure technologique et de la structure organisationnelle de la Banque.

Provision pour charges de restructuration

Le tableau ci-dessous montre la variation de la provision pour charges de restructuration, y compris les indemnités de départ et les charges liées aux contrats de location et autres contrats, qui est incluse dans les autres passifs au bilan consolidé. La plupart des paiements devraient être effectués au cours des 12 prochains mois.

	Pour les trimestres clos les			Pour les neuf mois clos les	
	31 juillet 2026	30 avril 2026	31 juillet 2025	31 juillet 2026	31 juillet 2025
Solde au début de la période	42 476 \$	25 177 \$	— \$	— \$	— \$
Charges engagées au cours de la période	16 119	17 859	—	59 155	—
Paielements effectués au cours de la période	—	(560)	—	(560)	—
Solde à la fin de la période	58 595 \$	42 476 \$	— \$	58 595 \$	— \$

CETTE PAGE BLANCHE A ÉTÉ LAISSÉE INTENTIONNELLEMENT

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Bureaux corporatifs

Montréal

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

Toronto

199, Bay Street, bureau 600
Toronto (Ontario) M5L 0A2

www.banquelaurentienne.ca

Agent des transferts et registraire

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
650, boul. de Maisonneuve Ouest
7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3T2

service@computershare.com
Tél. : 514 982-7888

Investisseurs et analystes

Les investisseurs et analystes sont invités à communiquer avec l'équipe Relations avec les investisseurs de la Banque en écrivant à relations.investisseurs@blcgf.ca.

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs canadiens de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, lequel leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ou de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements facultatifs en espèces d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ sur chaque période de 12 mois se terminant le 31 octobre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec Computershare, à l'adresse service@computershare.com ou au numéro 1 800 564-6253.

Les actionnaires non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

Chef de résolution des plaintes

1360, boul. René-Lévesque Ouest
Bureau 600
Montréal (Québec) H3G 0E5

CRP@banquelaurentienne.ca

Tél. : 514 284-7192
ou 1 800 479-1244
Télec. : 514 284-7194
ou 1 800 473-4790

Changement d'adresse et autres renseignements

Les actionnaires sont priés de communiquer tout changement d'adresse à l'agent des transferts de la Banque. Pour toute autre demande ou question, veuillez communiquer avec le Secrétariat corporatif en écrivant à secretariat.corporatif@banquelaurentienne.ca.

Médias

Les journalistes peuvent communiquer avec la conseillère principale, Relations avec les médias et les investisseurs, en écrivant à media@blcgf.ca.

Tél. : 438 364-1596

Régie d'entreprise

Des renseignements sur nos pratiques en matière de régie d'entreprise, y compris les politiques de gouvernance et les mandats du conseil d'administration et des comités, figurent sur le site Web de la Banque.

www.banquelaurentienne.ca/fr/a-propos-de-nous

Service de dépôt direct

Les actionnaires de la Banque qui le désirent peuvent faire déposer les dividendes qui leur sont distribués directement dans un compte issu de toute institution financière membre de l'Association canadienne des paiements en avisant par écrit l'agent des transferts.

Médias sociaux



INSCRIPTION BOURSIÈRE ET DATES DE CLÔTURE DES REGISTRES ET DE PAIEMENT DES DIVIDENDES

Les actions ordinaires et les actions privilégiées décrites ci-dessous sont inscrites à la Bourse de Toronto.	CODE CUSIP / SYMBOLE BOURSIER	DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES*	DATE DE VERSEMENT DES DIVIDENDES*
Actions ordinaires	51925D 10 6 / LB	Premier jour ouvrable : de janvier d'avril de juillet d'octobre	1 ^{er} février 1 ^{er} mai 1 ^{er} août 30 octobre
Actions privilégiées			
Série 13	51925D 82 5 / LB.PR.H	** ** ** **	15 mars 15 juin 15 septembre 15 décembre

* Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

** À une date [qui ne doit pas devancer de plus de 30 jours la date fixée pour le versement des dividendes] pouvant être déterminée de temps à autre par le conseil d'administration de la Banque.